

2

# Revue Dominicaine

Novembre 1934

# Revue Dominicaine

Paraît chaque mois à 80 pages

*Directeur*

R. P. M.-A. LAMARCHE

## *Conseil de Rédaction*

RR. PP. Ceslas FOREST  
Benoît MAILLOUX  
Raymond VOYER  
Th.-M. LAMARCHE  
Albert SAINT-PIERRE

## *Abonnements*

Canada : \$2.00  
Etranger : \$2.25  
Avec le « Rosaire » :  
25 sous en plus par an  
Le numéro : 25 sous

*La Revue ne sera pas responsable des écrits de collaborateurs étrangers à l'Ordre de S. Dominique.*

---

EN DECEMBRE

## *REFLEXIONS SUR L'ENQUETE*

par R. P. M.-A. LAMARCHE, O. P.

Directeur de la Revue Dominicaine

---

5375, Av. N.-D. de Grâce, Montréal (Canada)

REVUE GÉNÉRALE

Il est à regretter que les renseignements relatifs à l'histoire de la littérature française au Canada ne soient pas plus nombreux et plus précis.

On ne peut cependant pas lui reprocher de ne pas avoir été complet, car il a été écrit dans un temps où les documents étaient rares et difficiles à trouver.

Le livre est écrit avec une plume facile et agréable, et il est intéressant de lire les détails de la vie littéraire de nos ancêtres.

Il est à souhaiter que de nouvelles recherches soient faites pour compléter les renseignements que nous donne ce livre.

En résumé, ce livre est une œuvre intéressante et utile, qui mérite d'être lue par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la littérature française au Canada.

Il est à regretter que les renseignements relatifs à l'histoire de la littérature française au Canada ne soient pas plus nombreux et plus précis.

On ne peut cependant pas lui reprocher de ne pas avoir été complet, car il a été écrit dans un temps où les documents étaient rares et difficiles à trouver.

Le livre est écrit avec une plume facile et agréable, et il est intéressant de lire les détails de la vie littéraire de nos ancêtres.

Il est à souhaiter que de nouvelles recherches soient faites pour compléter les renseignements que nous donne ce livre.

En résumé, ce livre est une œuvre intéressante et utile, qui mérite d'être lue par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la littérature française au Canada.

Il est à regretter que les renseignements relatifs à l'histoire de la littérature française au Canada ne soient pas plus nombreux et plus précis.

On ne peut cependant pas lui reprocher de ne pas avoir été complet, car il a été écrit dans un temps où les documents étaient rares et difficiles à trouver.

Le livre est écrit avec une plume facile et agréable, et il est intéressant de lire les détails de la vie littéraire de nos ancêtres.

## AVEZ-VOUS PREVU

Que le Destin (même sans fatalité extraordinaire) peut, en vous enlevant soudain à l'affection des vôtres, les priver de leur soutien moral et matériel, compromettre leur avenir ou même les plonger dans le dénuement complet?

Qu'un capital supplémentaire — ou peut-être même le seul qui vous restera — à toucher inéluctablement à l'époque choisie, à l'heure de la retraite ou au début de votre vieillesse, est une agréable perspective?

Que les entreprises humaines dans lesquelles vous êtes intéressé sont faillibles, et qu'une mesure de prévoyance basée sur des certitudes mathématiques doit de toute manière retenir votre attention, quelle que soit votre situation actuelle?

Que l'éducation de vos enfants, l'avenir que vous entrevoyez pour eux, ainsi que pour votre femme et tous les vôtres, reposent, à l'heure actuelle, uniquement sur cette base si fragile qu'est votre propre existence?

Si vous l'avez prévu, qu'attendez-vous donc pour vous assurer dans

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS CANADIENS-FRANCAIS

La plus forte Société française en Amérique

Qui vous libèrera de tous soucis, sans charge excessive?

# La Société des Artisans Canadiens-Français

Société mutuelle astreinte aux mêmes obligations légales de sécurité que les Compagnies commerciales.

VIE, ACCIDENT, MALADIE, INVALIDITE, RENTES VIAGERES.

Tous les bénéfices réalisés, au lieu d'être distribués à des actionnaires, vont directement aux assurés eux mêmes.

850 succursales et bureaux de perception au Canada et aux Etats-Unis.

**Siège social: MONTREAL.**

Réserve accumulée: plus de \$14,500,000.00.

Bénéfices payés, depuis la fondation \$20,000,000.00.

Dividendes payés aux sociétaires durant l'année 1933: \$90,739.13.

Novembre 1934

## SOMMAIRE

---

R. P. Antonin Lamarche, O. P.  
QUE VAUT LA FOI DE NOTRE PEUPLE ?

---

Armand Turpin  
LA QUESTION SCOLAIRE EN ONTARIO

---

R. P. M.-A. Lamarche, O. P.  
DURKHEIM ET LA MORALE — I.

---

### LE SENS DES FAITS

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, par R. P. Thomas-M. Charland, O. P. — LE CONGRÈS DE L'ACFAS À QUÉBEC, par R. P. Raymond-M. Voyer, O. P.

### L'ESPRIT DES LIVRES

*Desrosiers*: NOTRE JACQUES CARTIER (B. G.) *Côté*: VISIONS DU LABRADOR (B. G.) *Auclair*: SAINT JÉRÔME DE TERREBONNE (T.-M. C.) *P. de M.*: L'ŒUVRE VÉRIDIQUE DE LOUIS RIEL (T.-M. C.) *Lanctôt*: LE CANADA D'HIER ET D'AUJOURD'HUI (T.-M. C.) *Potvin*: LE CHEVALIER DES MERS (A. S.-P.) *Lavergne*: LA VIE GRACIEUSE DE CATHERINE TEKAKWITHA (M.-C. F.) ACCUSÉS DE RÉCEPTION.

1

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

La

a  
h  
m  
c  
s  
f  
y  
t

## Que vaut la foi de notre peuple?

*Le Fr. Marie-Victorin se trouvant empêché de fournir sa réponse à notre enquête, nous avons demandé au Père Lamarche, professeur d'apologétique à Québec, un article sur les caractères de la foi populaire au Canada. Nos abonnés jugeront sans doute que cette étude vient à son heure et à sa place en complément d'information.*

---

Nous entendons, ici, par peuple ces gens qui, ayant reçu l'enseignement du catéchisme et quitté l'école vers l'âge de 12 ou 14 ans, abandonnent l'étude de la religion pour s'occuper d'autre chose, mais progressent normalement dans la foi selon la mesure de leur intelligence et de leur piété, sans comprendre le don divin qu'ils ont reçu. C'est le cas de la grande majorité de nos familles canadiennes, de nos ouvriers, de nos bûcherons, de nos cultivateurs. Même, plusieurs pensent que bon nombre de nos professionnels n'en savent pas beaucoup plus long sur ce point que les modestes habitants des rives du St-Laurent ou des chantiers de l'Abitibi.

En somme, on retrouve encore dans ces milieux la *foi du charbonnier* ; avec peut-être moins de sérénité confiante et douce dans l'assentiment. Vous connaissez l'anecdote. Un jour, un savant professeur de théologie rencontre un charbonnier. Voulant s'amuser de sa simplicité et en faire un sujet d'expérience, il l'interroge sur ce qu'il croyait. Le charbonnier lui récite les principaux articles du Credo confiés à sa mémoire et souvent entendus à l'église. Et comme le théologien insiste pour savoir ce qu'il croit en outre, il se contente de répondre : je crois ce que l'Eglise croit. Mais que croit l'Eglise sur telle matière ? Ne pouvant rien préciser, quand on le pousse au pied du mur, il répond toujours : je crois ce que l'Eglise croit, et l'Eglise croit ce que je crois. Excellent moyen d'éluder les questions de son interlocuteur et manière polie de lui dire : laissez-moi en paix.

Interrogez nos habitants, nos hommes de bureau, voire nos professionnels, presque tous vous feront des réponses semblables à celle du charbonnier. Sans doute, la foi de notre peuple est encore très vivante et se manifeste par les œuvres. Ce qui a sauvé le Catholicisme au Canada, ce n'est pas tant l'instruction religieuse que la foi et la pratique religieuses inculquées dans le cœur des enfants par nos bonnes mères. Cela est sublime, hautement préférable à l'érudition

religieuse sans la pratique. Mais suffit-il de rester stationnaire sur le terrain religieux quand tout progresse autour de soi ? Tenir pour vrai ce que Dieu a révélé, à cause de son autorité infaillible, c'est l'acte de foi par excellence ; savoir que Jésus-Christ a fait des miracles pour prouver que son enseignement venait de son Père, c'est à la rigueur suffisant : ne faudrait-il pas connaître davantage le contenu de cet enseignement, la nature, la portée de ces miracles, puisque l'apôtre S. Pierre nous avertit de « toujours nous tenir prêts à donner raison de ce que nous croyons ».

Nous ferons porter nos observations sur trois points : *Ce qu'est la foi populaire*, d'après l'histoire et la doctrine. — *La puissance de cette foi*. — *La faiblesse de cette foi*.

---

Cette histoire commence avec les temps évangéliques. Nous trouvons pour premiers adorateurs de l'Enfant de la Crèche, les mages et les bergers : c'est-à-dire les savants et les simples. Les mages sont les savants de ce temps ; ils étaient aussi cultivés qu'il était possible de l'être à cette époque. Les bergers sont les plus simples des hommes. Ils ont l'habitude de se taire ou de parler sans blesser le silence. Très sensibles aux images de la naissance et de la mort : ceux de Beit-Saour répondent, sans tarder, à l'inconcevable message d'en haut : *Transeamus usque Bethleem et videamus hoc verbum*.

Les premiers disciples du Sauveur sont aussi des hommes comme les bergers : de pauvres pêcheurs de Galilée ; mais on y trouve aussi des savants : Nicodème et Paul, ce dernier sorti récemment d'une université grecque, tout pénétré de traditions aristocratiques, et nourri de la poésie d'Athènes. Encore aujourd'hui, les catholiques fervents appartiennent à ces deux classes de la société. Parmi les esprits cultivés, beaucoup demeurent fidèles à l'Eglise ou reviennent à elle. Qu'il suffise de nommer la phalange des derniers convertis, ces esprits pénétrants et élevés : Claudel, Psichari, Maritain, Retté, Ruville, Papini... Un savant qui n'eut pas besoin de conversion, Pasteur, disait : « Plus je m'enfonce dans les mystères de la nature, plus ma foi devient simple. Déjà elle ressemble à la foi du paysan breton. Et j'ai mille raisons de croire que si je puis y descendre plus profondément encore, elle deviendra semblable à celle de la femme de ce paysan ». Magnifique réponse aux savants orgueilleux qui considèrent le Catholicisme comme une borne intellectuelle. Elle ne prouve pas que la religion catholique soit vraie ; mais en face d'un témoignage comme celui de Pasteur, nul ne peut, sans commettre une sottise, ridiculiser ceux qui sentent le besoin d'y rester ou d'y revenir.

Or, il résulte de cette affirmation que la foi éclairée du savant se ramène à la foi du peuple et

la confirme. Le simple voit qu'il faut croire, le savant analyse les raisons de sa croyance.

D'ailleurs, Jésus n'a-t-il pas loué dans son Evangile les simples et les petits. « Je te rends gloire, Seigneur du ciel et de la terre, d'avoir caché ces choses aux sages et aux savants, et de les avoir révélées aux petits ». Jésus n'entend pas approuver chez ces petits une foi aveugle et déraisonnable. Au contraire, ce qu'il exalte dans un élan d'admiration, c'est la clairvoyance et la pénétration des simples en face de la révélation. Et, c'est un fait d'observation courante, qu'en matière religieuse, notamment dans la perception des raisons de croire, des esprits médiocres, mais d'une grande rectitude peuvent se montrer beaucoup plus perspicaces que tels esprits cultivés, mais remplis de préjugés. L'enfant ou l'honnête paysan que l'orgueil et les passions n'ont pas encore déprimé est ravi devant un récit de l'Evangile, et sans exprimer aucune raison, il voit qu'il faut croire.

Jésus-Christ a fait des miracles pour prouver sa mission divine ; mais il n'en a pas moins loué ceux qui croient sans avoir vu ; non pas sans avoir vu qu'il fallait croire, mais sans avoir besoin de preuves aussi frappantes pour les sens que les miracles.

Les simples ont leur apologétique, quelle est-elle ? Constatons d'abord que notre peuple ne

peut appuyer sa foi sur la science historique. L'Histoire est une suite de récits souvent très embrouillés. Pour y comprendre les événements qu'elle raconte, il faut une formation solide, un apprentissage long et méthodique, une discipline intellectuelle que les érudits compliquent de jour en jour. Au contraire, les événements que l'on présente à des primaires sont dépourvus de tout appareil scientifique, ce sont des récits acceptés sur l'affirmation du professeur. Si la croyance de notre peuple n'avait d'autres motifs que l'Histoire, toute leur apologétique se ramènerait à ceci : je crois telle vérité parce que le prêtre l'a dit, tout comme l'enfant croit que Jacques Cartier a découvert le Canada en 1534, parce que la maîtresse l'a dit. Sans méconnaître l'autorité du prêtre qui commente l'Évangile avec compétence et en explique le sens, le peuple a d'autres raisons de croire, et il s'en rend compte au moins de façon confuse. L'Évangile se prêche aujourd'hui comme au temps des apôtres, le même enseignement est donné à tous ; on y trouve la parole de Dieu et le fait miraculeux, démontrant qu'en fait il s'agit d'un témoignage divin, donc croyable.

---

D'où vient la force prodigieuse de la foi ? Il importe, ici, de distinguer deux phases qui peuvent influencer la pratique religieuse, il y a d'abord, selon Max Scheller, la vie de famille où la

religion est liée à la parenté par le sang : c'est la religion des ancêtres ; puis il y a la vie religieuse supra-familiale où la société est organisée de manière à protéger la religion.

Voyons d'abord ce qui concerne la foi familiale. Le chrétien croit et pratique ce qu'ont cru et pratiqué ses pères. Sa foi est vraiment comme celle des israélites d'autrefois : celle d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Elle est héritage sacré, elle vient des ancêtres, elle vaut déjà à ce titre. La vie des ancêtres qu'on a connus, et celle des chrétiens d'aujourd'hui révèlent que le christianisme est principe d'une morale supérieure. Puis les vertus domestiques, la piété chrétienne, les prières en famille, les récits de l'Évangile, la fidélité aux devoirs d'état, toutes ces pratiques suffisent à révéler à l'intelligence, devenue elle-même plus pénétrante par l'influence de la grâce, la présence et l'action de Dieu. Quand le paysan s'inquiète des sillons tracés, de la moisson espérée, il fait prier ses enfants, il implore avec eux la bénédiction divine. Bien souvent la figure du Christ se dressera devant lui ; si une pluie bienfaisante vient féconder ses champs, il saura le rapporter à la divine Providence. Il croira entendre au milieu de la brise et des vents la voix de son Sauveur. Le travail devient alors une prière, et c'est bien cela la vie du véritable chrétien.

Cette religion vécue qui est action et œuvres,

le peuple la juge nécessaire, elle répond à ses aspirations, favorise la vertu, le soutient dans ses labeurs, et cela lui suffit pour en saisir le caractère surnaturel. En effet, dit Jésus, celui qui fait la volonté de mon Père connaîtra si ma doctrine est de Dieu. Cette parole ne signifie pas seulement les obstacles qui s'opposent à la foi, il faut la prendre en son sens propre : celui qui fait la volonté de Dieu réalise une condition nécessaire pour croître dans la foi et pour être sauvé.

D'autre part, une seconde influence que je dirai sociale pour l'opposer à l'influence familiale, agit sur nos catholiques. C'est l'influence de l'Eglise enseignante. Le chrétien s'éveille au milieu d'un groupe qui est l'Eglise. Voyons, par exemple, les ouvriers de nos villes ou les cultivateurs de nos campagnes. Ces gens reçoivent par la prédication, par les offices liturgiques, par les conversations, une certaine instruction qui s'accroît avec l'âge et la réflexion. Le rayonnement surnaturel de l'Eglise pourra les convaincre sans revêtir l'appareil des démonstrations apologétiques. Etant peu lettrés, ils n'analysent pas. Pour eux la prodigieuse activité de l'Eglise catholique est inconcevable sans l'intervention spéciale de Dieu, et dès lors, ils voient qu'il faut croire. S'ils n'énoncent pas leurs raisons de croire, ils les possèdent à leur façon. Ils savent de même que Pierre et Paul sont hommes, mais qu'ils sont aussi

deux individus distincts sans pouvoir s'expliquer rigoureusement la provenance de ces différences individuelles.

Constamment ils voient l'action bienfaisante de l'Eglise, ils entendent parler des miracles de Lourdes et d'ailleurs, des faveurs obtenues par la prière, des conversions qui se produisent ... Ils connaissent des saints et des personnages de haute vertu : Thérèse de l'Enfant Jésus, les Martyrs canadiens, Jeanne Mance, Marie de l'Incarnation, Gérard Raymond, Jacques Bernard. Si l'Eglise n'était d'origine divine, elle n'aurait pas son école de saints, ses martyrs n'existeraient pas, puisque personne ne donne sa vie pour une chimère, ses missionnaires n'existeraient pas, puisque leur vie faite de sacrifices aboutirait au vide. Les promesses de vie éternelle qui illuminent toute leur existence viennent de Dieu et non de l'homme, puisqu'elles le dépassent. Le plus modeste ouvrier, même s'il est un grand pécheur, comprend cet argument vital, et c'est assez pour légitimer sa foi religieuse.

Les gens incultes ont encore un raisonnement rapide pour justifier leurs croyances. C'est que le Christianisme donne une réponse à tout, et ils savent qu'en dehors de lui il n'y a pas d'explication du monde. Alors ils doivent choisir entre Dieu ou rien. Même sans avoir fréquenté longuement l'école, notre peuple sait par les conver-

sations, par les sermons, que l'Eglise est une institution qui a franchi les siècles sans jamais fléchir malgré les attaques incessantes de ses ennemis. L'Eglise enseigne toujours les mêmes dogmes et la même morale, elle dit que Dieu a créé toutes choses, qu'Il donne au lys des champs sa parure, que la Providence veille sur la création... L'homme du peuple saisit ces vérités, elles s'imposent à son esprit, il sait que rien ne pourra les remplacer.

Ajoutons enfin que le chrétien sans culture voit le caractère miraculeux de l'Eglise dans ses œuvres corporelles, nouveau motif palpable de croire. Un peu d'observation suffit pour constater la pleine floraison des œuvres catholiques. Dans toutes nos villes et bon nombre de campagnes chaque misère a son refuge distinct. Il y a l'hôpital, l'asile des indigents, la crèche des nouveaux-nés, l'orphelinat, etc... Ce qui frappe, c'est l'extrême pauvreté dans laquelle ces œuvres ont pris naissance, se sont développées, et se maintiennent. Des personnes vénérables par leur vertu et leur esprit de foi se dévouent sans compter au soulagement des malades, sollicitent des aumônes, et y vont de leur vie. Tout cela est visible et fait partie de la vie de l'Eglise, tout cela est sincérité, charité, et ne laisse aucune place au mensonge et à l'égoïsme.

La foi de notre peuple, qu'elle soit fondée

sur l'expérience familiale, ou sur l'expérience sociale de l'Eglise est réalité. Elle est, selon l'expression de S. Paul : « la réalité de ce que l'on espère ». Tout argument apologétique du peuple se ramène donc à la vie admirable de l'Eglise. C'est l'argument le plus fort selon le Concile du Vatican, c'est le plus grand miracle visible aux âmes simples et celui qui démontre le mieux que Dieu a parlé.

---

Cette croyance du peuple que Jésus a louée dans les enfants est-elle invincible ? Toute la foi du peuple, avons-nous dit, est en somme basée sur la vie de l'Eglise. Il la juge à ses œuvres, elle répond à ses aspirations en lui assurant un bonheur éternel. Il voit ainsi qu'il faut croire.

Parfois aussi, il est témoin d'autres spectacles. L'Eglise en elle-même est sainte, mais par malheur, les âmes simples sont trop portées à rejeter sur elle les fautes de ses enfants. Leur chute n'est pas imputable à l'Eglise, mais au fidèle qui se soustrait à ses lois. D'ailleurs, tous les croyants restent des pécheurs, des pécheurs qui ont droit au pardon, puisque le sacrement de pénitence a été institué à cette fin. Il s'agit surtout de fautes publiques dans ses membres les plus en vue. Supposons, par exemple, que de nombreux membres du clergé en viennent à apostasier. Des meneurs partiraient en guerre contre

la portion demeurée fidèle et immédiatement s'élèverait une révolte contre l'Eglise parmi le peuple. Pourtant cela n'ébranlerait en rien la foi d'un Claudel, d'un Jammes et de tous les catholiques éclairés qui connaissent la nature profonde de la vie de l'Eglise. Le peuple, en général, voit la surface des choses, et si cette surface vient à se ternir, il prétendra que cela dépend du fondement, il mettra en suspicion tout l'organisme.

Les obstacles qui peuvent ébranler la foi du peuple sont donc nombreux. Il y a surtout les passions. L'Eglise commande la pénitence, la mortification, la fuite des occasions de pécher, et dès lors, une lutte continuelle s'impose à laquelle on croira se soustraire en se persuadant que la religion est fausse. Il y a l'indépendance qui vient d'une certaine aisance matérielle. On se sent de moins en moins sous une tutelle divine. Il devient à la mode de ne point trop s'approcher de l'Eglise... Par ces différents biais, un pur illettré peut rejoindre une élite incroyante.

Le peuple subit une autre influence délétère, quand dans un milieu donné, la culture profane se développe sur un plan supérieur à celui de la culture religieuse. Inévitablement naissent des conflits entre la foi et la raison. Or, de nos jours toutes les découvertes les plus audacieuses sont mises à la portée du peuple, grâce aux œuvres de vulgarisation, aux journaux, aux conversa-

tions. Des érudits nous racontent avec un rare souci d'exactitude les événements du passé, mais en se bornant au pur historicisme et sans la moindre appréciation doctrinale. Il n'y a pas très longtemps, une jeune fille se présentait à notre Monastère d'Ottawa en disant : Mon Père, j'ai perdu la foi. — Et comment ? — Mon frère, qui étudie les sciences, affirme qu'il s'est écoulé des milliers et des milliers d'années depuis l'apparition de l'homme sur la terre, et la tradition ne donne que quatre mille ans. — Où avez-vous pris ce dernier chiffre ? — Dans un cantique de Noël il est dit : « depuis plus de quatre mille ans nous attendions cet heureux temps ». L'objection était infantine, et je m'excuse d'y donner réponse. Ce cantique exprime une longue attente qui dépasse quatre mille ans. En plus, dans la Bible il n'y a pas de chronologie proprement dite, on ne mentionne que les dynasties importantes qui ont joué un rôle messianique. Même, s'il s'y rencontrait quelques expressions contraires à la science, cela n'affecterait en rien le dépôt révélé dont le but est d'amener les hommes à la croyance et à la pratique religieuse. Que d'objections de ce genre s'élèvent dans l'esprit des simples !

Enfin la foi du peuple manifeste encore son insuffisance chez ceux que l'on a appelé les *déracinés*. Transportons un ouvrier canadien, catholique de naissance, dans les grandes agglo-

mérations de l'ouest ou simplement de l'Ontario. Si, comme il arrive en certains endroits, aucune influence spirituelle ne le protège, il subit aussitôt l'influence matérialiste, antireligieuse d'un nouveau milieu, il devient de toutes façons un *déraciné*. Ne connaissant guère du christianisme que les premières vérités, comment pourra-t-il se défendre contre des adversaires qui lui répètent sans cesse que le catholicisme est un esclavage, que lui-même est esclave de ses prêtres, que la vie s'appelle le plaisir, etc. Dans ces conditions, il lui faudrait presque un miracle de la grâce pour rester fidèle à la foi du baptême. Jusqu'à quel point est-il responsable de son incroyance, quand une classe ignorante et orgueilleuse rend son adhésion quasi impossible? Dans une étude touchante sur les jeunes qui perdent la foi, un célèbre apologiste, le Père de Grandmaison, admet la possibilité de tels malheurs où la responsabilité du jeune homme ne serait pas engagée. « Dieu n'abandonne que ceux qui l'abandonnent », dit le Concile du Vatican, mais les théologiens expliquent : d'un abandon réel, conscient, et l'on ne peut parler de rien de tel pour beaucoup de nos contemporains qui ont une connaissance trop rudimentaire de l'Évangile et de l'Église. Le catéchisme appris par cœur avec cinquante camarades est bien peu. Il devient plus qu'insuffisant quand plus tard l'enfant tombe dans un milieu

hostile, ou bien quand, d'une façon indirecte, il bénéficie d'une culture en regard de laquelle le catéchisme de la première enfance apparaît comme quantité négligeable.

De là, nécessité aujourd'hui plus que jamais de justifier les croyances, d'enseigner l'apologétique. Sans doute, il y aura toujours sur la terre des catholiques sans instruction. Il devrait y avoir à côté d'eux pour les protéger et les défendre une élite très au courant des choses religieuses et se recrutant dans toutes les classes de la société. Ne semble-t-il pas opportun de mettre l'instruction religieuse sur le même plan que la culture profane, au lieu de la reléguer à l'arrière comme un bagage de surrogation.

Antonin LAMARCHE, O. P.

Québec.

---

## La question scolaire en Ontario

---

Le nombre et la gravité de nos problèmes économique-politiques ont détourné presque complètement notre attention de certaines injustices qui eussent, en d'autres temps, soulevé l'opinion publique, mais que la majorité accepte aujourd'hui sans trop s'indigner : telle l'injuste répartition des impôts scolaires dans la Province d'Ontario.

Chaque année, près de \$2 400 000 d'impôts sont affectés aux *Public Schools*, qui devraient légitimement être versés aux *Ecoles Séparées*. Néanmoins, les Commissions de nos 800 écoles catholiques, avec leurs 2 500 instituteurs, ont lutté et luttent encore héroïquement pour continuer à donner un enseignement religieux aux 90 000 élèves catholiques de notre province, mais nombre de ces Commissions sont à bout de ressources et acculées à la faillite. Les appels qu'elles lancent de temps en temps sont des cris de détresse ! Il faut que nos associations religieuses ou patriotiques sachent les entendre ! Le temps

est venu pour nos groupements catholiques d'y répondre par une action vigoureuse et bien organisée.

Avant tout il importe d'éclairer le peuple. Combien, hélas ! ignorent ou connaissent mal ce problème, malgré les magnifiques efforts des nombreux apôtres qui n'ont cessé, depuis des années, de se dévouer à une si noble cause. Puisse cette modeste contribution seconder un peu leur dévouement.

*Ce que nous revendiquons.* — Les catholiques de l'Ontario demandent que la Législature de cette province amende la Loi de l'Evaluation <sup>(1)</sup> comme suit :

a) Que les parents soient autorisés à payer leurs impôts au bénéfice des écoles séparées, lorsque leurs enfants fréquentent ces écoles. Actuellement, lorsque le père est protestant, la mère et les enfants catholiques, et que ces enfants vont aux écoles séparées, le père ne peut pas offrir ses impôts à ces écoles. La loi l'en empêche. Même impossibilité lorsque la mère est propriétaire et catholique, mais le père protestant. Dans la seule ville de Toronto, 1100 enfants issus de mariages mixtes fréquentent les écoles séparées. Leur instruction coûte annuellement \$50 000 et la Commission des écoles séparées de cette ville ne re-

---

(1) Cette Loi n'a pas été amendée depuis 1886, en ce qui concerne les écoles séparées.

çoit pas un seul sou des impôts des parents.

b) Que les impôts des entreprises publiques — comme l'Hydro-Electrique ou le Chemin de fer Canadien National, les services de gaz ou de transport, etc... soient distribués aux écoles publiques et aux écoles séparées, proportionnellement à l'assistance scolaire moyenne. Comme citoyens les catholiques, tout aussi bien que les non-catholiques, sont *propriétaires* de ces entreprises. D'autant que le gouvernement de la province ne fait aucune distinction entre ces deux groupes quand il s'agit d'impôts généraux. Ces entreprises n'ont-elles pas été organisées avec les contributions de *tous* les citoyens de l'Ontario ? Et quand il y a des subsides à fournir ou des déficits à combler, les catholiques ne paient-ils pas leur part comme les non-catholiques ? Alors, pourquoi affecter tous les impôts de ces entreprises aux écoles publiques et ... rien du tout aux écoles séparées ?

c) Qu'une partie des impôts versés par les « compagnies incorporées », dont les actionnaires ne peuvent être classés comme catholiques ou non-catholiques, soit remise aux écoles séparées. De nos jours, la vente et l'achat des actions ou des parts se font de telle façon qu'il est impossible, quand vient le moment de payer les impôts, de déterminer par qui ces actions sont dé-

tenues. Mais que le classement des actionnaires selon leur religion soit impossible, ce n'est pas une raison pour que tous les impôts soient versés aux écoles publiques. Pourtant c'est la solution que les gouvernements d'Ontario ont donnée au problème. C'était le moyen le plus facile de disposer d'une difficulté, mais non le plus équitable.

*Quels sont nos droits ?* — Combien de fois n'avons-nous pas entendu dire que les écoles séparées furent imposées en Ontario par la hiérarchie catholique ! Les faits sont là pour prouver que ces écoles furent demandées et par les Protestants et par les Catholiques. Notons d'abord que le *Common School Act* de 1841, fut rédigé par un comité de la Législature, comité de 16 protestants et de 7 catholiques seulement. Mais en vue de quelle fin cette loi fut-elle formulée ? L'Article 9 le stipule clairement : « To provide Separate Schools for both Roman Catholic and Protestant minorities in the United Canadas ». Désire-t-on maintenant un confirmatur ? L'Honorable George W. Ross, dans son livre intitulé *The Schools System of Ontario*, 1896, nous le donne explicitement : « For the first time in the history of Ontario the principle of Separate Schools for Roman Catholics and Protestants respectively was admitted by the Statute ». Il y a plus. Nous pouvons même dire que c'est, avant tout, à cause des récriminations, des demandes

exorbitantes de certains Protestants que cette loi fut rédigée. L'autorité, sur laquelle nous nous basons pour faire une telle affirmation n'est autre que celle du Dr. J. George Hodgins, député-ministre de l'Ontario pendant quarante années. Il a pu écrire que l'avènement du principe des écoles séparées « was owing principally, as pointed out, to the well-intentioned, but misdirected zeal of those who sought to influence the newly-elected and mixed Legislature of the time, *to make the Bible a class-book in the Common Schools* ».

Ces précisions faites, nous soutenons que les écoles séparées font partie intégrante du système scolaire de la province d'Ontario. Le statut de ces écoles a été défini par le Juge en Chef Meredith dans le jugement qu'il a rendu en 1915, dans la cause des Commissaires des écoles séparées d'Ottawa vs la Cité d'Ottawa : « The right and privilege which the Separated School Act conferred when the Imperial enactment became law and is the right to separate public schools of like character and *maintained in like manner as the general public schools* ... Separation, and *equal rights* regarding public schools, must remain as long as Provincial schools last ... The modern fashion of applying the short name « public schools » to the general public schools, and of applying the short name « separate schools »

to the particular public schools separated from the general ones under the Separate Schools Act, is no excuse for misunderstanding their true character, *all alike public schools* maintained in the public interests and for the public welfare ». La faculté d'avoir nos écoles catholiques n'est donc pas un privilège, mais un droit bien réel. Et ces écoles, selon la déclaration même du juge Meredith, doivent être mises sur le même pied que les écoles dites « publiques ». Toutes deux sont d'intérêt public et, comme telles, doivent recevoir les mêmes considérations de la part du gouvernement, si l'on désire respecter le texte de la loi. Mais que voyons-nous ? Sans doute pleine liberté est laissée aux catholiques de payer leurs impôts où ils désirent ; mais les protestants, eux, ne jouissent pas de cette liberté d'action, ils sont forcés de payer tous leurs impôts aux écoles publiques, même lorsque leurs enfants fréquentent les écoles catholiques. Est-ce là de la justice ? D'autant que lorsqu'un protestant contracte mariage avec une catholique, il s'engage d'ordinaire en conscience à donner une éducation catholique aux enfants. Et l'on peut se demander pourquoi la loi ne tiendrait pas compte de cette obligation de conscience, alors que c'est la considération d'une semblable obligation qui motiva l'établissement du principe des écoles séparées.

Mais ce n'est pas tout. Nous basant toujours sur le même principe d'égalité scolaire et nous appuyant, de plus, sur certaines autres données de la loi que nous citerons à l'instant, nous demandons encore et principalement *notre part* des impôts payés par les entreprises publiques, comme aussi *toutes les contributions versées indirectement* par les catholiques, c'est-à-dire par les corporations où ils sont actionnaires.

C'est que lorsque ces entreprises et ces corporations offrent tous leurs impôts aux écoles publiques, elles forcent, en réalité, les catholiques à entretenir ces écoles. Or, la loi elle-même dispense les catholiques de toutes contributions aux écoles publiques lorsqu'ils soutiennent déjà leurs écoles.

En effet nous lisons dans la Loi de l'Evaluation de 1853 : « ... such Separated Schools supporters *should be exempted* from all rates for the support of the Common Schools ». Puis, dans la section 14 de la Loi de l'Evaluation de 1863 : « Every person paying rates, whether as proprietor or as tenant, who by himself or his agent, gives, or who has given, to the clerk of the municipality, notice in writing that he is a Roman Catholic and a supporter of a Separate Schools situated in said municipality or in a municipality contiguous thereto, *shall be exempted* from the payment of all rates imposed for the support of

Common Schools ».

Voici d'ailleurs sur ce point une déclaration bien claire et bien précise du Juge en Chef Meredith (cause Mackell vs les Ecoles Séparées d'Ottawa, 1915) : « The basic principle upon which separated schools were founded was that Roman Catholics *shoul not* be required to contribute to the support of the Common or Public Schools if they chose to establish Separate Schools for the education of Roman Catholic children ».

Puis, dans l'important ouvrage déjà cité, l'Honorable George W. Ross affirme : « The policy of the law is to allow Roman Catholics the privilege, where they have formed a Separate School, of appropriating *without any reservation*, except as to previous obligations, *all their properties* for the maintenance of the schools ».

Et enfin, en 1867, l'Ontario et les autres provinces s'engageaient solennellement par le pacte de la Confédération à exonérer de toute contribution aux Ecoles Publiques les citoyens qui verseraient leurs impôts aux écoles séparées. Nous ne craignons pas de dire que la Confédération eût été impossible, si les droits des minorités religieuses n'avaient pas été garantis. Ni les « pères » protestants qui craignaient pour leur minorité religieuse du Québec, ni les « pères » catholiques qui de leur côté voulaient protéger leurs mi-

norités dans les autres provinces, n'auraient alors apposé leurs signatures à l'Acte de l'Amérique du Nord.

Inutile d'insister davantage. A tous ceux qui ont tant soit peu le sens de la justice, ces quelques données suffiront, pensons-nous, à définir et à montrer quels sont nos droits.

*Injustices qui découlent de la présente loi.* — Comparons maintenant les sources de revenus des écoles séparées et des écoles publiques.

a) *Pour les écoles publiques:* tous les contribuables non-catholiques, certains contribuables catholiques, presque toutes les banques, tous les magasins à chaîne, toutes les compagnies de téléphone, toutes les compagnies de télégraphe, toutes les compagnies huilières et minières, les chemins de fer Canadien National et Canadien Pacifique, l'Hydro-Electrique, les services de tramways, les compagnies de gaz, presque toutes les Corporations, et même certaines Corporations épiscopales catholiques qui sont détentrices d'actions.

b) *Pour les écoles séparées:* une bonne partie des contribuables catholiques, quelques banques et compagnies.

On peut se dispenser de commenter ces deux listes. Elles parlent assez éloquemment par elles-mêmes.

D'après le rapport (1932) du ministre de l'Education d'Ontario, l'assistance moyenne journalière dans toutes les écoles publiques de la province fut de 411 706 élèves. \$30 187 494 y furent dépensées : soit \$73.32 par élève. D'autre part l'assistance moyenne journalière dans les écoles séparées s'éleva à 86 777 élèves. On y dépensa la somme de \$3 539 584 : soit \$40.79 par élève. Les écoles séparées reçurent donc \$32.53 de moins par élève. Dans la ville de Toronto, la différence s'élève même jusqu'à \$46.38.

Dans la ville d'Ottawa, une étrange coïncidence fait ressortir tout particulièrement cette inégalité. Le nombre des élèves est à peu près égal dans les écoles publiques et dans les écoles séparées, soit environ 11 000. Les premières ont dépensé \$1 000 000 en 1933 ; les écoles séparées près de \$400 000. Une pareille comparaison manifeste trop clairement où se trouve l'injustice. Si aujourd'hui la Commission des écoles séparées d'Ottawa fermait toutes ses portes, nos 11 000 élèves catholiques iraient aux écoles publiques, et leur instruction coûterait \$1 000 000, puisque c'est le montant dépensé pour leur 11 000 élèves actuels. Avec nos écoles séparées, nous épargnons donc aux contribuables non-catholiques d'Ottawa la somme de \$600 000 par année. S'en rendent-ils seulement compte ?

L'injustice est rendue plus évidente encore lorsqu'on sait que nos instituteurs, tout comme ceux des écoles publiques, doivent avoir les qualifications requises par la loi ; que nos élèves sont obligés de suivre les mêmes cours et de subir les mêmes examens que les élèves des écoles publiques.

Vraiment, on a raison de se demander comment les Commissions des écoles séparées peuvent subsister. Elles subsistent à force de sacrifices. Leurs dévoués instituteurs se contentent de petits salaires. Les élèves sont parfois entassés dans des écoles plus ou moins dignes de ce nom. Des corporations épiscopales cèdent gratuitement l'usage de terrains et de maisons qui leur appartiennent. Les contribuables catholiques paient des taxes plus élevées. Tout cela jusqu'à l'endettement qui augmente sans cesse : voilà l'explication du miracle !

Le professeur George M. Weir, chargé du Département de l'Education à l'université de la Colombie Britannique, n'a certes pas tort d'affirmer, dans son livre « *The Separate School Question in Canada* », qu'il est impossible pour les écoles séparées d'Ontario de réussir aussi bien que les écoles publiques. Il ajoute : « *The continuance of the present discriminatory condition in the allotment of public utility and corporation taxes would appear neither fair to separate*

schools nor in the public interest. The Banner Province of Canada can scarcely afford to condone a section of the law which, in its present form, appears a blemish in the provisions of an otherwise highly commendable Separate School Act ».

L'injustice perpétuée depuis tant d'années à l'endroit des catholiques d'Ontario nous met sur un pied d'infériorité par rapport aux immigrants non-catholiques, puisque ceux-ci jouissent de tous les privilèges accordés aux élèves des écoles publiques. Nous sommes moins bien traités que les étrangers ... sur notre propre sol !

*Bel exemple du Québec en 1869.* — A la demande de l'Honorable John Rose, représentant des Protestants durant les débats de la Confédération, la Province de Québec, dès 1869, amenda l'Acte de Québec de façon à faire justice aux écoles protestantes. Cet amendement — qui fut passé deux années après la naissance de la Confédération, remarquez-le bien — répartit les impôts entre trois casiers distincts : le catholique, le protestant et le neutre. Dans ce dernier, sont versées toutes les contributions reçues des corporations et des entreprises publiques. La somme totale est ensuite partagée entre le casier catholique et le casier protestant, proportionnellement à la population scolaire. Voilà qui est juste, équitable ! Et remarquons bien que la minorité pro-

testante du Québec est de beaucoup moins nombreuse que la minorité catholique d'Ontario. Ce système fonctionne très bien et donne satisfaction à tous. Nous en trouvons la preuve dans un rapport de M. J. C. Sutherland, inspecteur général des écoles protestantes de la province de Québec : « It should be evident from the foregoing statements that the English Protestant minority in the province (of Quebec) have complete educational freedom : Protestant schools maintained by Protestant taxes, Protestant inspectors, teachers trained in a Protestant school for teachers, classes of study and all regulations concerning the schools authorized by the Protestant Committee, and Departmental Administration represented by the English Secretary, who is Director of Protestant education ». Aux Orangistes qui crient sur tous les toits que l'Acte de Québec lèse les droits des protestants, nous recommandons une bonne visite chez Monsieur Sutherland.

*Pourquoi l'on nous refuse.* — Depuis des années, les gouvernements qui se sont succédés à la Législature d'Ontario nous ont promis d'accéder à nos demandes, d'amender la Loi de l'Evaluation. Nous attendons encore. Près d'un demi-siècle s'est écoulé depuis le dernier amendement sans que personne n'osât braver *une force occulte* qui nous opprime. On reconnaît nos droits, on reconnaît qu'une injustice se perpétue, on vou-

drait bien y remédier, mais il y a d'autres considérations ... il y a la politique ! C'est bien beau le Droit, la Justice, mais les avantages du parti, le pouvoir sont autrement *intéressants* !

Quant aux arguments que certains Orangistes apportent contre nos réclamations, valent-ils vraiment la peine qu'on s'en occupe ? Ils nous assurent qu'un *règlement définitif* de cette question a été effectué en 1863. Mais la Législature d'Ontario amendant en 1886 l'Acte de l'Evaluation, n'a-t-elle pas reconnu qu'elle ne considérait pas la question comme définitivement réglée ? Les méthodes d'affaires évoluent, ne faut-il pas apporter quelques modifications aux règlements, aux lois qui s'y rapportent ? En 1841 (non pas en 1863), lors de la passation du « Common Schools Act », catholiques et protestants furent mis sur le même pied et reçurent les mêmes droits, ceci ne démontre-t-il point que l'application actuelle de la loi n'en respecte plus l'esprit ?

On objecte encore que nous recevons en impôts tout ce qui doit nous revenir, puisque l'« Assessment Act » nous donne l'unique droit d'imposer les *propriétés* des catholiques désireux de verser leurs contributions aux écoles séparées. Rien de plus. — Soit. Mais que faut-il entendre par *propriété* ? Une maison, un établissement ? Parfait, mais autre chose encore. Dans tous les livres élémentaires d'économie politique, le mot

propriété désigne tous les biens d'une personne, tout ce dont elle peut disposer librement. Qu'on investisse mille dollars dans l'achat d'une maison ou dans le paiement d'actions du Chemin de fer Canadien Pacifique, dans les deux cas il s'agit de placement qui confèrent le *droit de propriété* sur l'objet acheté. Il serait absurde de prétendre le contraire. Point n'est besoin d'être grand économiste pour comprendre cela.

Autre argument peu solide : « Vous n'êtes pas forcés d'envoyer vos enfants aux écoles séparées ; vous pouvez fort bien les envoyer aux écoles publiques de la province, où l'on reçoit tous les enfants sans considération de race, de religion ou de croyance ». — On se trompe doublement. Nous, Catholiques, nous sommes obligés en conscience de donner une instruction catholique à nos enfants. Inutile de discuter ce point. Les protestants ont leur morale et leurs règlements religieux, nous avons les nôtres. Qu'ils respectent nos convictions religieuses comme nous respectons les leurs. Quant au caractère de nos écoles, rappelons seulement qu'elles sont d'utilité publique tout autant que les écoles dites publiques.

On revient à la charge : « Mais est-ce que l'amendement de 1886 à la Loi de l'Evaluation ne vous permet pas de demander une partie des impôts payés par les corporations où vous avez des capitaux engagés ? Vous n'avez qu'à la deman-

der ». — Très bien ! c'est justement ce que nous demandons et ce que nous obtenons dans un *pe-tit* nombre de *petites* corporations, où les parts des catholiques sont faciles à déterminer. Mais encore faut-il que les directeurs de ces compagnies soient *unanimes* à vouloir nous concéder notre part d'impôts. Or l'expérience démontre que cette unanimité est très difficile à obtenir. Les temps sont durs, dit-on, les impôts des écoles séparées sont plus élevés ; ... plus tard !

Quoi qu'il en soit des petites corporations, ce sont les grandes qui nous intéressent le plus et qui, en même temps, nous mettent devant les difficultés les plus considérables. Le capital de la Banque de la Nouvelle Ecosse est composé de 120 000 actions répandues dans tout le Canada, Terre-Neuve, les Indes Occidentales, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, les Etats-Unis et dix pays des quatre autres continents. L'« International Nickel Company », en 1931, avait 90 500 actionnaires dont 47% en Canada, 21% en Angleterre et 31% aux Etats-Unis. La même année, la « General Motors Corporation » comptait 286 378 actionnaires. Nous demandons à Messieurs les Orangistes quels procédés magnifiques pourraient nous faire connaître la religion de chacun de ces actionnaires demeurant aux quatre coins du monde. Même si nous pouvions connaître leur religion, comment s'y prendre pour savoir le nombre d'ac-

tions que chacun possède au moment même de la taxation ? Qui ne sait que les actions de ces grandes corporations sont vendues, achetées, passent d'un actionnaire à l'autre plusieurs fois par jour ? Le « Pacifique Canadien », après avoir essayé vainement de solutionner ce problème, a abandonné la partie.

Enfin, dernière flèche ... plus piquante, mais aussi mal lancée contre nos revendications. Les Orangistes aiment à nous répéter qu'en réalité beaucoup de catholiques soutiennent les écoles publiques. Et ils voient dans ce fait la preuve que les catholiques ne veulent pas des écoles séparées. Mais la plupart de ces catholiques ne versent leurs impôts aux écoles publiques que parce que leur petit nombre ne leur permet pas de se payer le luxe d'avoir une école séparée dans leur localité. Les autres sont, ou trop pauvres pour payer le surplus d'impôts qu'exigent les écoles séparées, ou trop indifférents pour s'y décider, car il y a des indifférents chez les catholiques, comme d'ailleurs dans tout autre groupement d'individus.

*Que sont ces Orangistes ?* — « ... a secret society instituted under William the Third, prohibited in England, and now confined to the lowest and most ignorant classes of Irish protestant », définition de l'Ordre d'Orange, tirée de l'« Oxford Standard Dictionnary ».

« ... the latent bigotry of this unchristian and undemocratic society », définition de l'Ordre d'Orange, tirée de l'Encyclopedie « America ».

« Il est évident que les tendances Orangistes ont pour effet de ... rendre les Protestants ennemis des Catholiques, et les Catholiques ennemis des Protestants ». (Extrait du rapport du Comité choisi par le Parlement Britannique pour faire enquête sur les agissements de cette secte).

Dans toute l'Amérique du Nord le nombre des Orangistes ne dépasse pas 200 000. Et en Ontario ? D'après certaines statistiques dignes de foi, l'Ordre d'Orange ne compte pas plus de 30 000 membres.

Petite minorité donc. Voici pourtant comment elle veut s'imposer. Nous relevons dans une lettre envoyée au « Peterborough Examiner » par la loge orangiste de West Peterborough County : « No government can grant what the Separate Schools are asking. No government would dare do so ». Quel cynisme tout de même ! Comment se fait-il qu'une secte si peu nombreuse puisse parler avec autant d'autorité, avec autant de crânerie ? Pour défier ainsi ouvertement le gouvernement, il faut que les Orangistes soient, ou bien réellement convaincus de leur force supérieure, ou bien décidés à faire de la fanfaronnade. Nous croyons cette dernière hypothèse plus

vraisemblable. Et nous déplorons qu'une pareille tactique réussisse à influencer nos gouvernants, malgré la décomposition progressive et certaine de l'Ordre d'Orange en Ontario. En effet, le prestige de cet Ordre faiblit rapidement non seulement chez les Protestants, mais chez les Orangistes eux-mêmes. Des faits récents le montrent clairement. En 1932, quatre échevins de Toronto ont osé voter, malgré l'ordre des chefs Orangistes, en faveur d'une demande faite par un groupe de catholiques. Bien entendu, aux élections suivantes leurs quatre noms furent mis sur la liste noire. Cependant, malgré l'opposition et l'agitation des chefs orangistes, tous les quatre furent réélus. L'an dernier, onze échevins bravèrent de nouveau ces mêmes chefs en votant selon leur conscience : ce qui leur valut, dans les élections qui suivirent, une violente offensive orangiste. Mais tous furent réélus avec de fortes majorités. Ces faits sont d'autant plus significatifs que le vote catholique, dans Toronto, ne représente que le neuvième du vote total.

Un journal de langue anglaise a bien fait voir récemment, le 2 avril, que les Protestants d'Ontario n'entendent point permettre aux Orangistes de parler en leur nom et de leur dicter une ligne de conduite. Dans le « *Border Cities Star* » de Windsor, nous lisons en effet : « Once more let us ask the question 'Why should the Orange

Lodge assume that is has authority to speak for the Protestants, the Public School supporters of Ontario ?' We can see no good reason why the Government should pay any attention to a private organisation whose chief concern seems to be the stirring up of religious prejudice. We incline to the belief that many Protestants resent Orange tactics to a greater extent than do the Catholics themselves ».

Souhaitons que cette organisation malfaisante rende le dernier soupir dans son agitation anticatholique même ! Mais sachons prendre la leçon qu'elle nous donne : il ne s'agit pas seulement d'être nombreux, il faut surtout être *un*, s'unir !

*Ce qu'il faut faire.* — Nous aurons la justice lorsque les catholiques *la* voudront assez efficacement pour se grouper et s'unir. A cette seule condition, nous pourrons faire reconnaître nos droits. Il faut forcer le plateau de la balance électorale à pencher de notre côté. Il faut que notre vote soit plus influent que celui des Orangistes. Le changement récent du gouvernement d'Ontario doit être pour nous une raison de renouveler avec plus d'ardeur et d'instances nos revendications. D'autant que le cabinet Hepburn semble bien disposé à notre égard, s'il faut en juger par les déclarations publiques faites ces dernières semaines.

Il nous faut une organisation groupant les 744 740 catholiques de toutes les parties de notre province et agissant sous une direction unique. Il faut poursuivre plus intensément que jamais l'éducation des catholiques et des non-catholiques au sujet de nos difficultés et de nos droits, en nous servant de tous les moyens de propagande que nous offre la civilisation moderne.

Et pour réaliser tout cela nous suggérons :

- 1° Que les Commissions des Ecoles Séparées soient les noyaux autour desquels se forme toute organisation ayant pour but l'amendement de la Loi de l'Evaluation. Elles sont légalement constituées, choisies par les contribuables précisément pour protéger leurs intérêts.
- 2° Que nos Commissaires s'adjoignent des représentants de nos sociétés nationales ou religieuses pour former avec eux une sorte de comité régional.
- 3° Que dans les endroits où il n'existe pas de Commissions scolaires, plusieurs paroisses se groupent et se donnent elles aussi un comité régional .
- 4° Qu'un comité provincial, formé d'un représentant de chaque comité régional, se choisisse un conseil. Ce conseil, agissant suivant un plan déterminé, donnera les principales directives.

- 5° Que chaque comité régional voie à la formation d'une caisse pour défrayer les dépenses d'organisation, de propagande, etc. Que ces fonds soient constitués par les contributions de nos sociétés nationales et religieuses, par des quêtes dans les églises paroissiales ou dans les écoles, etc.
- 6° Que le Conseil nomme un organisateur, ou plutôt un agent de liaison, qui s'occupera de faire exécuter les directives du Conseil. (Il serait bon que cet agent consacre tout son temps à sa fonction, et donc qu'il reçoive un salaire convenable).

Tout cela demande un dévouement, des sacrifices, du travail, mais la cause en vaut la peine.

Armand TURPIN

Ottawa, septembre 1934.

---

## Durkheim et la morale

---

*Conférence donnée à Québec le 17 octobre 1934, dans la Salle des Promotions de l'Université Laval, à l'occasion de la cinquième Session de l'Académie canadienne Saint-Thomas d'Aquin.*

Au Congrès pour l'Avenir de l'Esprit européen, tenu à Paris en octobre 1933, il s'agissait à un moment donné de recueillir parmi tant de courants doctrinaux, de « mystiques » qui s'entrechoquent à travers le monde, quelques principes absolus, reconnus comme tels et susceptibles de rallier tous les hommes par-dessus la diversité des cultures nationales. Un des orateurs expliqua qu'il fallait d'abord en finir avec les valeurs universelles, à jamais périmées, pour y substituer le pur expérimental. A quoi M. Julien Benda ripostait le lendemain dans *Les nouvelles littéraires* que « le respect du pur expérimental conduit directement à la pure sauvagerie ».

Voilà certes une formule de choix pour clore une conférence. Si je la livre ainsi dès le début, c'est parce qu'elle ramasse en bloc et « lapidairement » dénonce et flétrit les méfaits du

positivisme contemporain. Or les théories de Durkheim, objet de ce travail, sont à base nettement positiviste. Bien que l'apport allemand y soit d'une lourde prépondérance, c'est à Auguste Comte qu'il doit son dédain de la métaphysique, son culte exagéré du social et sa prétention de bannir toute recherche des causes premières et finales. Il suffit d'ailleurs de lire ses charges contre les philosophes et moralistes de l'école classique, pour reconnaître en lui, un rationaliste et un scientifique à la façon de Berthelot, un adepte du « pur expérimental ». Jusqu'à quel point son système, outré par le zèle des disciples, répandu dans et par les Ecoles normales en vertu d'une législation imprudente, risque de conduire à la « pure sauvagerie », nous le verrons sans doute par l'analyse. En tout cas, ce n'est pas en vain que les travaux de l'Ecole sociologique et de son fondateur et chef ont ému les intellectuels de tous pays et que tant de revues scientifiques, sans compter les ouvrages spéciaux, s'en sont occupés durant ces derniers temps.

Durkheim prétend découvrir dans la société la source unique, exclusive, de tout concept élaboré, de toute doctrine ou pratique religieuse et morale, des institutions politiques, de la famille, du langage, de l'art, de la philosophie, du droit et des autres sciences. Toujours guidé et inspiré par Comte, secondé par son propre disciple Lévy-

Brühl et par de nombreux adeptes, il fait de la sociologie non seulement une science, mais la science. Et comme les phénomènes sociaux sont encore modifiables, — pourvu que la réforme tienne compte des lois naturelles qui les régissent, — il conçoit comme son maître un art politique nouveau, voire une religion nouvelle, entièrement basés sur la « physique sociale ».

De ces données compréhensives, retenons simplement les rapports entre la sociologie et la morale. L'aspect central de la question me paraît celui-ci : Durkheim étant venu à la sociologie pour y trouver et fonder une morale, que faut-il penser de ce fondement positif, ou soi-disant tel, substitué à la base métaphysique ? J'ai voulu répondre à cette question et à divers points subsidiaires qu'elle soulève, en consultant les meilleures autorités : chez le modeste vulgarisateur que je prétends être, la bouche parle de l'abondance du livre. Cependant le recours à l'œuvre même d'Emile Durkheim s'imposait en premier lieu. N'est-ce pas la façon la plus honnête, la seule honnête, d'inventorier la pensée originelle d'un écrivain, d'un artiste ou d'un savant.

Il s'en faut que la sociologie, en dépit d'un brillant essor, et de la vogue qu'elle suscite, ait acquis la pleine possession de ses principes, de sa méthode et de son objet. « La diversité des

travaux qui se réclament de son nom, écrit le R. P. Delos, est moins une marque de sa perfection que l'indice d'une crise de croissance, dont elle souffre profondément » (1). C'est ainsi qu'aux Etats-Unis où ce genre de travaux obtient le plus haut chiffre, où cette vague matière est enseignée dans toutes les universités, sans compter vingt pour cent des High Schools, la sociologie se trouve créée par une collaboration de diverses branches se développant sous son égide: biologie sociale, économie politique, sciences juridiques, psychologie, morale, anthropologie. Même en France où la sociologie est née, l'accord des spécialistes reste à faire autour d'elle, sur plus d'un point. Pour ce motif scientifique, et aussi, à cause du caractère durkheimien, c'est-à-dire moralisateur et laïcisant qu'elle a revêtu, les catholiques français déplorent son introduction dans les programmes de l'enseignement primaire ; ils prétendent qu'elle ne devrait pas sortir des universités et des instituts de recherche.

Cependant il n'est personne aujourd'hui pour refuser à la sociologie son caractère de science à part, distincte des autres sciences naturelles et séparée complètement, excepté en Allemagne et en Russie, de la spéculation philosophique. C'est

---

(1) Comment juger la sociologie contemporaine. — *L'objet de la sociologie*, p. 8.

pourquoi la définition suivante, que j'emprunte à M. René Maunier, a toutes chances de rallier les esprits : « J'appelle sociologie l'étude descriptive, comparative et explicative des sociétés humaines, telles qu'on les peut observer dans l'espace et dans le temps » (1). Ce pluriel *sociétés* montre bien qu'il s'agit, non pas de la société en général, sujet d'appartenance philosophique, mais de tout groupement constitué, depuis la nation jusqu'à la tribu, le clan, le voisinage et la famille, sans préjudice d'associations éphémères comme les clubs sportifs ou mondains. Et ce serait aussi, paraît-il, une grave erreur de voir en ces divers groupements la simple addition ou le mélange des individus. Du rassemblement de ceux-ci résulte un être à part, une réalité *sui generis* qu'on nomme *l'être social*, qui a sa vie, sa conscience, ses intérêts, son histoire. Pour le connaître, il s'agit d'observer ses comportements dans chaque domaine de l'activité ou de la pensée ; il s'agit de saisir sur le document ou sur le vif ces manifestations qu'on nomme les *faits sociaux*. (On semble aujourd'hui préférer l'expression *faits sociologiques*, pour éviter toute confusion avec le langage populaire ou celui des sciences connexes).

Les faits sociaux sont des habitudes collectives, des uniformités de pensée et de vie qui se

---

(1) Introduction à la Sociologie, p. 2.

traduisent par des actes répétés, sous une pression quelconque émanant à la fois du groupe actuel et des générations antérieures. Institutions politiques, lois et coutumes, mythes religieux, conditions du travail, de l'industrie et du commerce, langage et mœurs, goûts et modes sont des faits sociaux, extérieurs à l'individu, même s'il paraît en être l'auteur comme Napoléon de son code. Ils supposent toujours le groupe, sans être nécessairement accomplis en groupe. Un congrès scientifique, événement transitoire, n'est pas un fait social ; mais un individu signant un contrat selon les formes juridiques usitées dans son pays ou dans sa caste, accomplit un acte social, copie d'un type générique. Il fait mécaniquement ce que des centaines d'autres feront le même jour, de la même manière, et ce que des milliers d'autres ont fait dans le passé. Objectivité, uniformité, répétition et contrainte sont des caractéristiques nécessaires du fait social. Emile Durkheim a contribué pour sa part et de pénétrante façon à établir la spécificité de l'être social et des comportements sociaux. Autour de son principal argument : la permanence des types (types d'hommes ou types d'actions) après la mort d'une et de plusieurs générations, viennent se ranger quantité d'autres motifs. En éclairant l'objet de la sociologie, il pose en relief son caractère de science spéciale. Quant à la méthode, s'il n'a pas su

la pratiquer avec toute la constance requise, il en conçoit nettement la valeur et la portée, exagération comprise, comme nous le verrons bientôt.

En quoi consiste cette méthode ? Comment faut-il traiter l'être social et les comportements sociaux ? Comme je viens de l'énoncer, le groupement social diffère complètement des individus rassemblés, totalisés ; et l'acte social est à son tour extraindividuel : l'individu n'en porte que le reflet. Puisqu'ils ont une existence à part, objective, il faut selon la formule chère à Durkheim «les traiter comme des choses», en posant ce principe que les sociétés sont des êtres naturels, des organismes qui naissent et se développent en vertu d'une nécessité interne. Par conséquent tout fait social a sa loi qu'il s'agit de découvrir. On y parvient par la méthode générale des sciences naturelles qui consiste à observer et à décrire les faits, à les comparer pour les classer et leur trouver une explication finale, *une loi*. On a déjà découvert et formulé quelques-unes de ces lois sociales : pour les autres, faisons crédit aux sociologues. C'est ainsi que des statistiques étudiées par Durkheim il résulte que chaque groupement social : profession, métier, famille, a son taux normal de suicides. Pas plus qu'au scandale il n'est loisible d'y échapper ; car « la constance des données démographiques provient d'une force extérieure aux individus » : et cette

force « réclame certains actes en nombre défini, — non pas que ces actes viennent de celui-ci ou de celui-là. On peut admettre que certains lui résistent et qu'elle se satisfasse sur d'autres » (1). C'est la seule fenêtre ouverte sur la liberté de l'homme, un sujet que Durkheim n'ose pas aborder de front.

Voyons maintenant comment Durkheim est arrivé à sa conception de base : la primauté absolue du social, et comment, en vertu de cette théorie, il crut découvrir dans l'idéal social une morale adéquate, règle mobile et diverse, mais suffisante des actes humains.

Analysant le fait social, précédemment décrit, il met un fort accent sur une double caractéristique : l'extériorité et la contrainte. L'extériorité du fait social l'incite à réduire au minimum la signification et le rôle de l'individu dans la société ; à rejeter par conséquent, dans l'explication du fait, toute ingérence d'ordre psychologique : la psychologie ayant pour objet la nature humaine en général, y compris celle de l'individu, avec un regard particulier sur les hommes de génie, les révolutionnaires, les héros et les saints. Et la contrainte du fait social rend compte de son acceptation par l'individu soumis de la sorte aux lois et coutumes régnantes. Ce n'est pas en vain

---

(1) Le suicide, p. 368, note.

que le mot contrainte est substitué au vocable autorité. Si notre philosophie thomiste va jusqu'à faire de l'autorité la *cause formelle* de la société, elle sait aussi la limiter aux choses qui relèvent du commandement, laissant de cette manière un champ très large aux initiatives privées. Chez Durkheim le mot contrainte englobe tout genre de pression : prestige des vieillards, crédit des chefs, autorité des coutumes et des lois, puissance des corps constitués, tyrannie des modes, pesée de l'opinion, etc. Et cette universelle contrainte du social est acceptée, parce que l'individu y trouve son compte, et aussi parce qu'elle comporte diverses sanctions. Il y a la sanction mystique par quoi le révolté, le « pécheur » encourt la colère des dieux ; la sanction juridique, c'est-à-dire l'infliction d'une peine personnelle ou pécuniaire prévue par la loi, ou la « mise au ban », dans les professions et corps de métiers ; la sanction morale, qui vaut au délinquant un blâme plus ou moins formel de l'opinion ; enfin la sanction satirique, la forme la moins déclarée du pouvoir social, mais non la moins efficace, puisqu'elle voue au ridicule un individu réfractaire aux usages, habillé par exemple autrement que les autres (1). C'est ainsi que l'homme s'agite et la so-

---

(1) E. Durkheim : Les règles de la méthode sociologique, pp. 6, 7. — R. Maunier : Introduction à la Sociologie, pp. 19 ss.

ciété le mène.

Etant donné d'une part : l'objectivité du fait social, — d'où l'indigence et la stérilité natives de l'individu auquel on n'accorde à l'origine que les fonctions organiques, la pensée et le vouloir indéterminés ; et d'autre part : la contrainte qu'il exerce et les sanctions dont il dispose, — d'où son acceptation par l'individu, une logique assez brutale devait amener Durkheim à vider tout le contenu de sa thèse, religion comprise. *Toutes les idées religieuses ont une origine sociale.* Théoriques ou pratiques, elles offrent au plus haut degré le caractère contraignant : donc seul un groupement social a pu les imposer. Après de longues recherches sur les cultes primitifs, c'était, selon Durkheim, l'unique solution offerte par la méthode inductive. Malheureusement, ce mégalomane de la pensée scientifique avait dû tout de même recourir aux données des sciences connexes ; et son induction, basée sur l'ethnologie ancienne aujourd'hui périmée, n'offre aucune garantie de certitude <sup>(1)</sup>.

On connaît son aventure au sujet du totémisme, découvert en 1869 par J. F. MacLennan.

---

(1) A. Lemonyer, O. P. Comment juger la sociologie contemporaine. — *Le problème religieux et les conclusions de l'ethnologie*, p. 64.

Le totem était l'image sculptée d'un animal représentant la famille, le clan ou la tribu qui s'y croyait apparenté. Comme il figurait dans toutes les circonstances de la vie publique, on imagina qu'il était objet de culte et que c'était une façon pour l'être social de se faire adorer ; et comme on croyait retrouver partout et jusqu'en Israël des traces de totémisme, on conclut que la religion chez tous les peuples avait une origine sociale. La critique actuelle se déclare effarée devant tant de prétendus indices ou preuves de totémisme et la signification qu'on y attachait. Salomon Reinach, disciple de W. R. Smith et auteur d'*Orpheus, histoire générale des Religions*, avoue qu'il a composé son ouvrage « un peu comme on monte les châteaux de cartes ». J. G. Fraser, une forte autorité dans la matière, reniant les positions prises auparavant, déclare dans son grand ouvrage : « Totemism and Exogamy », paru à Londres en 1910 : « Le totémisme, en lui-même, n'est à aucun degré, une religion. Les totems ne reçoivent pas de culte ; ce ne sont, en aucun sens, des dieux ; on ne les apaise point par des prières et des sacrifices. Parler d'un culte des totems, comme le font certains auteurs, c'est ne rien comprendre aux faits » (1). Or voici que Durkheim,

---

(1) Cité par P. W. Schmidt : *Origine et évolution de la religion*, p. 141.

publiant deux ans plus tard, en 1912, « Les formes primitives de la religion », continue bel et bien à confondre religion et totémisme. De plus, il dirige ses recherches vers le Centre australien qui représente la couche la plus récente de peuplement, alors que les tribus du sud-est représentent la plus ancienne. Et ces tribus du sud-est, tout en reconnaissant l'Être Suprême, « ignorent le totémisme ou ne l'ont adopté que tardivement et en minime partie » (1). Ajoutons que des chefs de clan ou de phratrie, ou même de simples guerriers ou chasseurs ayant adopté l'écusson totémique en souvenir de leurs exploits, l'élément vanité entre en scène et la science se trouve en partie déroutée. En voilà assez pour conclure : ce grand ouvrage, précieux et remarquable par les découvertes de détail, offre tous les dangers et déficiences d'une synthèse a priori. Aussi, quand l'auteur voulut exposer ses vues devant la Société française de Philosophie, il s'attira du maître Lachelier cette réplique enflammée : « Le Dieu que nous adorons dans le secret de nos cœurs, le Dieu vers lequel nous nous tournons pour chercher lumière et force, dans notre bassesse et notre ignorance, ce Dieu auquel notre raison adhère et notre cœur s'attache, n'a rien de

---

(1) I *ibid.* p. 156.

commun avec les Grands Fétiches que l'homme se donne, non plus qu'avec les Vénus qui naissent et qu'on adore dans les carrefours » (1).

Les forces religieuses sont des forces morales. Les cérémonies des cultes, — à part certaines déviations qu'enregistre l'histoire, — ont pour effet non seulement d'entretenir la foi en la recréant, mais d'atteindre les consciences, de les tonifier, de les discipliner. Durkheim en fait l'aveu à maintes reprises, pour ce qui regarde l'antiquité. « Ce qui caractérise la morale des sociétés inférieures, c'est qu'elle est essentiellement religieuse ». Tout en affirmant que l'homme cultivé sait aujourd'hui se passer de religion, il admet que durant un très long temps, « les idées religieuses ont servi de véhicule aux idées morales les plus essentielles » (2).

Mais puisqu'elles ont les unes et les autres une cause commune : la société, et puisqu'en fait la morale des associations répond toujours aux nécessités du milieu, pourquoi ne pas mettre à profit ces données sociologiques pour établir une morale, ou plutôt des morales conformes aux exigences des milieux contemporains ? La tenta-

---

(1) Bulletin de la Société française de Philosophie, mars 1913, p. 99.

(2) L'éducation morale, p. 10.

tion était fort louche et Durkheim y résista d'abord, en vertu de ses propres principes. « La sociologie doit se contenter d'être la sociologie tout court... C'est d'ailleurs en se spécialisant de plus en plus qu'elle fournira des matériaux plus originaux à la réflexion philosophique ». Même indépendance vis-à-vis des doctrines pratiques. Elle s'y intéresse « dans la mesure où elle y voit des faits sociaux qui peuvent l'aider à comprendre la réalité sociale ». « Est-ce à dire que la science ne nous apprenne rien de ce que nous devons vouloir et qu'en éclairant le monde elle laisse la nuit dans les cœurs ? » Loin de là, car « à quoi bon travailler pour connaître le réel, si la connaissance que nous en avons ne peut nous servir dans la vie ? » La sociologie, pour son compte, rencontrera nécessairement ces problèmes au terme de ses recherches ». Durkheim affirme que sa préoccupation constante était de l'orienter de manière à ce qu'elle puisse aboutir pratiquement. Mais selon lui toujours, il s'agit d'un résultat à longue échéance : le temps pour elle, de formuler ses principales lois et de « dominer les partis de façon à pouvoir parler de haut et à faire taire les passions et les préjugés » (1).

Les profanes eux-mêmes ont le droit de sou-

---

(1) Les règles de la méthode sociologique, pp. 172, 174, 179.

rire, pour avoir entendu maints savants authentiques déclarer qu'il est vain d'imaginer que la science nous donnera un jour une morale <sup>(1)</sup>. Le jour où la sociologie dirait : fais ceci ou fais cela, elle aurait cessé d'être une science. « Qui ne voit, écrit le P. Delos, qu'arrivée à ce terme, l'œuvre scientifique du sociologue permet un jugement de valeur ? On peut même dire qu'elle l'appelle, bien que la sociologie n'ait point autorité pour le prononcer » <sup>(2)</sup>. Elle n'a pas le devoir de parler haut ni bas : elle n'a que celui de se taire, tout en offrant ses services. La position de Durkheim lui commandait au moins d'attendre l'échéance indiquée. Il n'a pas su attendre. Ici, derrière le savant ou le philosophe, nous touchons l'homme. C'était, avons-nous dit, un mégalomane de la pensée ; d'autres ajoutent : une sorte de prédicant

---

(1) N'allons pas confondre la morale de la science avec la moralité du savant. « Il est certain », écrit le P. Sertillanges, en réfutant une théorie de M. Albert Bayet, « que l'esprit scientifique, associé au départ avec une conscience droite (ce qu'on oublie volontiers de préciser), tend à favoriser, de soi, les sentiments moraux, tout au moins quelques-uns d'entre eux ». Mais c'est là un effet des plus accidentels et qu'on pourrait attendre de toute discipline susceptible d'arracher l'homme (ou plutôt tels hommes) aux passions courantes. Nous ne demandons pas qu'on nous dise « sur quoi l'on compte pour épanouir, après coup, le sentiment moral, mais sur qui l'on fonde la morale. C'est très différent ». (Sept., 2 juin 1934).

(2) Comment juger la sociologie contemporaine. — *L'objet de la sociologie*, pp. 23, 24.

laïque, voire d'apôtre. Ce très laïque apôtre ne se consolait pas de voir subsister dans l'enseignement officiel tant de vestiges de la morale chrétienne et catholique. « Notre système d'éducation morale est à réédifier en grande partie de toutes pièces », disait-il en 1902, en ouvrant son cours de Sorbonne sur *l'Éducation morale*. Ce n'est pas qu'il rejette en bloc les prescriptions et défenses du système incriminé ; Durkheim est opposé comme vous et moi, au suicide, au divorce, au vol, au mensonge, aux diverses formes de l'égoïsme ; mais il l'est pour d'autres motifs. Les fondements mêmes du système lui paraissent en désaccord avec la raison et la science. Il s'agit de les remplacer. Puisque en fait, « une science s'est fondée, qui en est encore à ses débuts, mais qui entreprend de traiter les phénomènes de la vie morale comme des phénomènes naturels, c'est-à-dire rationnels ... pourquoi serait-il nécessaire, pour la fixer dans les esprits et les caractères, de recourir à des procédés qui échappent à la raison » ? (1). Quand on n'a qu'une existence à vivre et qu'on s'est tracé un pareil programme, il convient de s'y mettre sans retard et d'en dresser les principaux articles, fût-ce au prix de quelques contradictions.

C'est encore le vieux postulat rationaliste po-

---

(1) *L'éducation morale*, p. 6.

sé cette fois par un sociologue. Il s'agit d'expliquer le fait moral et d'en établir le fondement en dehors de toute métaphysique, à plus forte raison en dehors du surnaturel. Nous avons obtenu déjà l'explication biologique (morale utilitaire), l'explication psychologique (morale des idées-forces, morale des sentiments, morale de l'action) : voici maintenant l'explication sociologique, laquelle, suivant son principal auteur, permet de revendiquer les droits de la raison, sans retomber dans l'idéologie. C'est donc par son côté social que Durkheim se propose d'aborder la morale, pour l'excellent motif que, selon sa théorie foncière, elle n'a pas d'autre aspect. Essayons d'y voir clair.

Je serai bref au sujet de la genèse du fait moral, identique à celle du fait religieux. L'un et l'autre, élaborés par la société, font partie de ce système de représentations et de sentiments qu'est la conscience collective. La morale va plus loin que la religion, puisqu'elle influence immédiatement tous nos actes. Mais ses décrets, impératifs ou prohibitifs, sont ce que les conditions actuelles d'un milieu social permettent qu'ils soient. L'idée d'une morale universelle, si chère à Jules Ferry, apparaît comme une chimère à Durkheim et à ses partisans.

Universelle ou particulière, il est de l'es-

sence de toute morale de nous apprendre ce que nous devons faire et pourquoi nous le devons. Toute morale, en d'autres termes, doit offrir une *régulation* et une *motivation* des actes humains. La morale sociologique entreprend de nous offrir l'une et l'autre.

Durkheim commence par établir sa fameuse distinction entre le normal et le pathologique. Le normal se retrouve, identique ou à peu près, et d'une façon durable, chez le type moyen. C'est un état de santé qui correspond au même état de santé dans une espèce sociale déterminée, par rapport à une phase, également déterminée, de son développement <sup>(1)</sup>. Le pathologique, exception dans le temps et dans l'espace, représente à l'inverse un état morbide, plus ou moins grave, plus ou moins nécessaire, en opposition avec la société, au stade présent de son évolution. Tel est le grand critère de moralité. Critère objectif, inhérent aux faits eux-mêmes, fondé sur le *réalisme social*. Critère légitime pour la même raison, les formes d'organisation des espèces sociales étant dans leur ensemble les plus avantageuses. Vous voulez savoir si un phénomène est normal, demandez-vous s'il est actuellement conforme à l'organisme établi. Vous voulez savoir si l'économie non dirigée, qui règne à peu près dans le

---

(1) Les règles de la méthode sociologique, pp. 69 ss.

monde entier, est normale ou pathologique, examinez si les circonstances qui y donnèrent lieu dans le passé, sont les mêmes qu'aujourd'hui. Ces constatations, beaucoup plus difficiles ici qu'en biologie, ne peuvent s'établir qu'en reconstituant les types sociaux aux diverses époques, — œuvre éminemment sociologique. Mais le résultat en vaut la peine, puisque la régulation des actes ne s'obtient pas ailleurs. La société, même malade, demeure la norme par excellence parce que, malade, c'est en elle-même et par elle-même qu'elle trouve le moyen de guérir.

Mais il ne suffit pour une science pratique de fixer des normes et de porter des décrets. Il faut qu'elle propose en plus des motifs d'adhésion puisés dans son fondement même. La morale sociologique y pourvoit par ce qu'elle nomme l'attachement aux groupes sociaux. *A l'origine, la société est tout, l'individu n'est rien.* C'est la société primitive, la *horde* qui en se développant, tira de son sein ces grandes forces morales et tous les autres avantages dont bénéficie l'individu. Ce dernier se trouve donc rattaché aux divers groupes, surtout à la patrie, par les sentiments les plus intimes. Voudrait-il chercher quelque chose au delà ? Il n'y a rien au delà puisque la société est la mesure de tout. Notre philosophie a tort de voir en elle un moyen nécessaire à l'homme en

vue d'une autre fin. « La collectivité est à elle-même sa propre fin. L'homme doit se considérer comme un instrument entre ses mains. C'est d'elle qu'il tient tous ses droits, et il n'a pas de prérogative contre elle, parce qu'il n'y a rien au-dessus d'elle » (1). En effet, à supposer que l'attachement aux groupes devienne plus tard impossible à cause des différences individuelles qui vont toujours en s'accroissant, la sensibilité collective s'attachera alors de toutes ses forces au culte de l'humanité, en laquelle tous les humains se retrouvent. Vous demandez comment s'obtient l'effort vertueux que suppose pareil attachement, où puiser ce merveilleux sens social, comme on dirait aujourd'hui. On vous répond que la morale traditionnelle a pu assurer durant des siècles et dans une certaine mesure la cohésion dans les groupes sociaux. Mais comme elle s'avère de nos jours inopérante, et pour cause, il faut compter avant tout sur l'éducation qui devrait être une « socialisation de l'enfant ». Inculquons à l'enfant la primauté du social. « De même que le prêtre est l'interprète de Dieu, ainsi le maître est l'interprète des grandes idées morales de son temps et de son pays ». Grâce à la discipline, qui est « l'instrument même de la victoire », et à l'emploi, « discret et raisonné », des peines et des

---

(1) « Le suicide », p. 382.

récompenses collectives, « l'enfant prendra l'habitude éminemment sociale de se conformer à des types de conduite collectivement élaborés » (1). Enseignons-lui que les fins personnelles, c'est-à-dire, poursuivies dans un but égoïste, ou même en faveur d'un ou plusieurs individus, ne sauraient être morales, et qu'« agir moralement, c'est agir en vue d'un intérêt collectif ». — Il y a telle page de Durkheim sur l'égoïsme qui serait à citer en dépit de son allure paradoxale. — Enseignons-lui qu'il doit et qu'il devra toujours à la société le meilleur de lui-même, et qu'en somme la société, c'est lui, puisque tout en débordant l'être individuel, elle l'enveloppe et le pénètre de toutes parts. De cette façon il comprendra sans peine ce qu'il y a de précaire dans une existence égoïste et jusqu'à quel point la société mérite de devenir l'objet de son attachement. Il acceptera la contrainte morale, sachant pourquoi il l'accepte (2). Vous demandez, alors, ce qu'il faut penser des grands réfractaires, des fondateurs de religion ou de morale, des réformateurs sociaux. Durkheim répond brièvement, trop brièvement, que ce n'est pas avec des individualités isolées qu'on refait la constitution morale des peuples ; qu'ici comme ailleurs, rien ne vient de rien ; que

---

(1) « L'Education morale », p. 278.

(2) Ibid., pp. 64, 65, 81.

la cause déterminante des réformes doit être cherchée dans les faits sociaux antécédents et non parmi les états de conscience individuels. De sorte que tout en semblant rejeter la norme sociale, les grands réfractaires s'y soumettent quand même.

(La fin au prochain numéro)

M.-A. LAMARCHE, O. P.

---

## Le Sens des Faits

### La Société Canadienne d'Histoire de l'Eglise Catholique

*La Société Canadienne d'Histoire de l'Eglise Catholique* a été fondée le 3 juin 1933. Le projet en avait été maintes fois discuté, mais il ne fut lancé qu'en décembre 1932, lors de la réunion à Toronto de *l'American Catholic Historical Association* (1919). Les membres canadiens de cette dernière y décidèrent la fondation d'une Société semblable pour le Canada. Un comité fut formé en vue de son organisation. Après avoir pris l'avis de divers Catholiques intéressés à l'histoire et repartis dans tous les coins du pays, il prépara un plan de constitution qu'il soumit aux archevêques et évêques du Canada. Fort de l'encouragement reçu, il convoqua une réunion générale, qui eut lieu au Royal York Hotel à Toronto, le 3 juin 1933. On y adopta les Statuts de la nouvelle Société et on y élut les membres de son Conseil Exécutif et de ses Comités Permanents.

L'honorable R. F. Latchford, juge en chef de la Cour Suprême d'Ontario fut choisi comme président. La plupart des conseillers et des membres des Comités élus étaient aussi de langue anglaise.

Une telle prépondérance s'explique tout naturellement par les circonstances de la fondation de la Société. Celle-ci était, dans l'intention de ses promoteurs, non une société de langue anglaise, mais une société canadienne. Aussi un article des Statuts pourvoyait-il à la formation d'une section de langue française. Cette dernière fut décidée dès le premier Congrès du printemps de 1934. L'organisation générale de la Société fut modifiée en conséquence. Elle fut calquée sur celle de la Société Royale du Canada.

La Société comprend deux sections autonomes. Chacune de ces sections a son Conseil Exécutif, composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier et de huit directeurs, et ses quatre Comités Permanents, des archives, de bibliographie, de publication et de recrutement. Au dessus des deux sections se trouve le Conseil Exécutif de toute la Société. Il est formé d'un président d'honneur (actuellement S. E. le Cardinal Villeneuve, O. M. I.), d'un président général (actuellement l'Hon. F. R. Latchford), de deux vice-présidents généraux, de droit les présidents des deux sections (actuellement l'abbé Edward Kelly et l'abbé Olivier Maurault, p. s. s.).

Le président général sera alternativement de langue anglaise et de langue française et sera un des vice-présidents généraux de l'année précé-

dant l'élection.

Le but général de la Société est « d'encourager les travaux historiques et de stimuler l'intérêt du public pour l'histoire de l'Eglise ; d'assurer la conservation des lieux historiques, des documents, des reliques et des souvenirs importants du passé ; de publier des études et des documents historiques dans la mesure du possible. Mais quelques uns des objets qu'elle a tout spécialement en vue sont les suivants : grouper les étudiants de l'histoire catholique au Canada, les aider à transmettre au public le fruit de leurs recherches, procurer l'aide nécessaire à l'étude et à l'enseignement de l'histoire par l'intermédiaire des guides bibliographiques, des catalogues d'archives, des textes de documents historiques, etc., établir un bureau de renseignements, établir des dépôts de documents et d'objets historiques, aider les maisons d'éducation catholique à élever le niveau de l'enseignement de l'histoire.

La Société n'a pas attendu son organisation définitive pour se mettre à l'œuvre. Durant l'année 1933-1934, les Comités Permanents ont élaboré leur plan de travail. Le Conseil Exécutif a préparé soigneusement le programme du premier Congrès annuel. Celui-ci s'est tenu au Château Laurier, à Ottawa, les 29 et 30 mai dernier. Il comportait des réunions administratives, des dé-

jeuners-causeries, des séances publiques d'études, une réception aux Archives Nationales et un banquet. Détachons en la liste des travaux présentés aux séances d'études : Mlle Mary Manley : « Dante, the Poet of the Liturgy » ; M. l'abbé J.-B. O'Reilly : « The Utopia of Blessed Thomas More » ; M. le Chanoine E. Chartier : « L'une des sources de l'apostolat canadien-français » ; M. l'abbé Edward Kelley : « Father John McKenna, Loyalist Chaplain » ; R. P. Thomas-M. Charland, O. P. : « La mission de John Carroll au Canada en 1776 et l'interdit du P. Floquet » ; R. F. Alfred, F. E. C. : « The Honorable James Baby, Loyalist, first Catholic member of the Executive Council of Upper Canada » ; M. J.-T. Pouliot : « Liberté des cultes au Canada » ; M. J.-J. Connolly : « Contemporary Recovery Policies against the Historical Background of Catholic Economic and Social Theory ».

Grâce à la vigoureuse impulsion qu'elle a reçue, surtout du Dr. James F. Kenney et de l'abbé Ivanhoe Caron, la Société a eu des débuts brillants et promet d'accomplir une œuvre magnifique à la gloire du catholicisme en ce pays. Souhaitons-lui une large diffusion parmi les Canadiens-Français, maintenant qu'une section spéciale et autonome y a été constituée pour eux.

Thomas-M. CHARLAND, O. P.

du Collège Dominicain d'Ottawa

*Le congrès de l'ACFAS à Québec*

Le deuxième congrès « l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences », dite l'ACFAS, vient de se terminer. Les salles du Château Frontenac retiennent peut-être encore quelques-uns des invités au dîner de clôture. L'occasion est bonne de fixer l'impression d'ensemble de cette agitation scientifique du vieux Québec.

La ligne de quelques silhouettes me reste très vive. Et c'est quelque chose que l'aspect du savant, « sa tête », nous disait le Père Sertillanges, un argument déjà dans sa démonstration. On écoute toujours un peu des yeux.

L'homme anime l'œuvre. Ceux qui se pressaient cet après-midi autour du Dr Léo Pariseau le savent bien. Une vie singulière montait des vieilles pages sur lesquelles nous nous penchions. Mais quelle main les feuilletait pour nous ! La longue théorie scientifique qui égrenait ses chaînons du fond du moyen-âge jusqu'à Jacques Cartier, un artiste au profil d'un Victor Hugo barbu nous la tissait comme une légende, contre laquelle personne n'eût songé à s'inscrire en faux. La main enfoncée dans la poche du paletot, qu'il semblait fatiguer d'un poing formidable, le maître de la brillante collection avait quelque chose de terrible. On le dit un audacieux plus commode

qu'il ne le veut paraître. Je rencontrais pour la première fois le président-fondateur de l'ACFAS.

Le ton général du président actuel de l'Association m'était plus familier, sa rapide personne ayant réussi à traverser plusieurs fois, en peu d'années, les centres de Montréal, d'Ottawa et de Toronto. C'est toujours merveille de le voir bondir d'un point à un autre, d'une Université américaine à une Université parisienne, de la chaire d'enseignement aux colonnes de polémique, des plus divers aspects d'une même question. Il traverse particulièrement vite la philosophie, à moins qu'un malin n'entreprenne de l'y retenir plus longtemps qu'il ne le voudrait. On le voit alors, comme au volant de son auto, opérant d'une main, sans paraître y regarder, les plus téméraires virages. Monsieur Pouliot est un mathématicien de carrière et de nature. Sa ligne fondamentale est la droite, et l'unité règne dans la richesse de sa culture.

La distinction d'un abbé, très romain avec quelque chose toutefois des estampes du XVIIe siècle, traverse toujours à Québec les assemblées d'intellectuels. L'un, ici, nous accueille, nous entraîne, nous installe, et, répétant « je vous en prie », se laisse choir près de nous pour une minute, comme un vieil ami qui songerait à ne nous plus quitter, repart l'instant d'après, au secours

d'un deuxième visiteur, en nous glissant une taquinerie dans un bon sourire ; l'abbé Maurice Roy apportait déjà à Rome, naguère, une dignité ecclésiastique parfaite, il fut, à Paris, le fidèle disciple du séduisant Maritain. Là, Monsieur le chanoine Robert préside au travail de la section de Philosophie. Il est droit et svelte derrière la table. La soutane toute noire laisse paraître un filet de violet sous le faux col. La chevelure épaisse et toute blanche s'incline légèrement à gauche avec le geste suppliant de la tête demandant grâce. Les lèvres minces mettent du tranchant dans la phrase. Les yeux clignent, se ferment à demi sur des malices qui ne seront pas dites, pour s'adoucir si bien à l'occasion de celles qui échappent qu'elles en sont rendues affables. Une main infiniment liante retient au départ celle de ses victimes, qui ne pourront plus, le reste de leur vie, se retenir de frapper, lorsqu'ils passeront devant la porte du prêtre sympathique entre tous. Et tout à l'heure, au banquet, c'était Mgr le Recteur, une personnalité toute chamarrée de violet cette fois, d'une carrure plus forte et d'une démarche plus attentivement solennelle, mais fleurie du même sourire et de la même grâce, qui se levait avec confiance pour le discours terminal, confiance de s'appuyer « au roc solide du vieux Québec », de représenter dignement « la vénérable Université », de n'avoir écrit là avec justesse

et très joliment que ce qu'il fallait dire.

Le comité local pouvait en être à son aise du déroulement du Congrès, ainsi appuyé de maîtres et de dignités, et ouvrant au flot des rapporteurs et des auditeurs des cadres d'un tel pittoresque. Rues capricieuses, labyrinthe des corridors, aspect vieillot des choses, « et jusque des bêtes » disait un rieur, tentés que nous sommes d'ajouter avec respect : « et même des gens », avec ces théories de capuchons gris, blancs ou noirs qu'on rencontre partout, ces voiles de nonnes abandonnés sans pudeur à la caresse ou aux violences du « nord-est », ces costumes d'écoliers ancien-régime-français ; si vous saviez, Québécois susceptibles, combien l'américanisé de Montréal trouve de charme à tomber sur tout cela en tournant un coin rapide, en ouvrant une porte sur la rue ! Laissez-nous donc blaguer. Surtout ne descendez pas plaider votre cause. Nous chercherions naturellement les uns et les autres un terrain commun, où, ne trouvant plus ce que vous seuls possédez, vous seriez diminués d'autant. Répétez seulement vos congrès. Nous accourrons toujours en foule, et, y travaillant avec vous chez vous, ils seront un succès comme le dernier.

Deux conférences offertes au grand public, le travail d'une dizaine de sections transmettant parfois jusqu'à quinze rapports, trois grandes

collections marquées d'un art et d'un labeur dignes d'un centre vieil-europe, excursions scientifiques, visites de maints musées et laboratoires, voilà un bilan qui pourrait paraître du rêve, si on n'avait chaque jour été témoin d'une course ravie à tout cela. Sans crier au dernier mot de la science, avec la conviction toutefois d'une recherche crânement menée dans l'analyse et la réflexion, on exposait ici et là sa trouvaille, on la discutait, la justifiait, essayait de la justifier, la « rentrant » parfois — suprême mérite — avec la résolution de chercher encore. Il a paru partout que le travail sérieux commence chez nous, puisqu'avaient été relégués hors des séances d'études les hommages de mutuelle admiration.

L'assemblée générale des représentants des sociétés affiliées, — au nombre de 16 — convoquée en fin de congrès, cet après-midi, pour l'élection des nouveaux officiers, laissait transparaître la légitime satisfaction et la grande espérance des premiers responsables et de leurs auxiliaires plus tard venus. On venait de se prouver que le mouvement couvrait toute la Province. Les cellules en activité révélaient un organisme aussi viable à Québec que l'avait paru l'an dernier celui de Montréal. Après avoir conduit cette expérience glorieusement concluante, M<sup>re</sup> Germain Beaulieu avait peut-être raison de se refuser à tout autre honneur. De même que le Dr

Risi, son avisé et discret secrétaire, réussissait mal à dissimuler sa joie derrière son masque de grand anglais flegmatique. La grande consolation, chacun ne se lassait de le répéter, c'était la conquête des jeunes aux initiatives de l'ACFAS. Leurs cercles s'étaient encore multipliés depuis douze mois. Leurs travaux avaient été estimés de grand mérite, et on les voyait, vifs et fiers, interroger, défendre, s'affirmer sérieux et déjà chercheurs. Il y a quelques heures, au Château, le frère Marie-Victorin pouvait légitimement couvrir d'un regard satisfait les grappes rieuses de ces jeunes attablés devant lui. C'est bien grâce à lui, cet entêté, s'ils étaient là, et si plus tard, par eux, le Canada français est à sa place dans le mouvement scientifique.

Raymond-Marie VOYER, O. P.

Professeur à l'Université de Montréal.

Québec, 9 octobre 1934.

---

## L'Esprit des Livres

---

Abbé Adélarde DESROSIERS — « Notre Jacques Cartier ». — Editions Albert Lévesque, Montréal, 1934, \$0.75.

Monsieur l'abbé Adélarde Desrosiers, principal de l'École Normale Jacques Cartier, publie, sous le titre de « Notre Jacques Cartier », une relation bien vivante et très détaillée des trois voyages de découverte que le capitaine malouin fit au Canada et de l'essai de colonisation qu'il tenta, à Charlesbourg-Royal, lors de son dernier voyage. La documentation de cet ouvrage est sûre. L'auteur l'a puisée dans le journal même de Cartier, dans ceux du pilote Jean Alfonse et de Roberval. Et ce n'est pas sans un vif intérêt ni même sans émotion que l'on voit se détacher en relief héroïque, sur la foule des Cabot, des Cortéreal, des Verazano, voir même d'aventuriers bretons, normands et basques, l'admirable figure du Découvreur poussé vers nos rives non plus par l'âpre souci du gain, mais par le seul désir de gagner à la religion et au Roi de nouvelles terres.

La rédaction sobre et simple de ce récit, l'abondance des illustrations, parmi lesquelles il faut signaler une douzaine de cartes géographiques qui facilitent l'intelligence du texte, en font un ouvrage éminemment à la portée de la jeunesse, mais qui, en même temps, par sa présentation typographique soignée, plaira sûrement aux bibliophiles de tous les âges.

*Berthe Guertin.*

Louis-Philippe CÔTÉ — « Visions du Labrador ».  
— Editions Albert Lévesque, Montréal, 1934,  
\$0.75.

Le Canada étant, pour cette année du moins, à la mode, il était assez naturel que nos auteurs aillent chercher leur inspiration à même la source inépuisable du terroir et l'histoire.

Le Labrador canadien, bien qu'il soit, à ce qu'on en

dit, merveilleusement pittoresque, reste une région assez peu connue, guère explorée par le touriste. Monsieur Louis-Philippe Côté, qui a visité plusieurs fois ce coin de pays, a rapporté de ces voyages un carnet de route assez superficiel, et, nous a-t-il semblé, quelque peu conventionnel. Il serait étonnant que le portrait qu'il nous fait des gens et des choses eût une ressemblance très étroite avec le modèle authentique. Les titres des chapitres, cependant, nous faisaient espérer une honnête connaissance de la flore et de la faune autochtones aussi bien que des mœurs et coutumes régionales. Malheureusement, les quelques anecdotes qui tranchent sur les généralités du récit, ne caractérisent pas beaucoup plus le Labrador en particulier que les autres régions du golfe.

Bref, les « Visions » ne sont qu'une suite de petits tableautins, arbitrairement réunis. Ils n'ont pas assez de lien et sollicitent sur trop de points différents l'attention du lecteur pour permettre à ce dernier une bonne vue d'ensemble.

Publié dans la série dite de « *L'Ame canadienne* », les « Visions du Labrador » vient après « A la Hache ». Malgré un certain intérêt qu'on aurait tort de lui refuser, cet ouvrage n'a ni la valeur documentaire, ni le style vigoureux, ni l'agreste poésie de son prédécesseur.

*Berthe Guertin.*

L'abbé Elie-J. AUCLAIR — « Saint Jérôme de Terrebonne » I vol. in 8, 362 pp., 19 gravures hors-texte, Saint-Jérôme, Imprimerie-photo-gravure, J.-H.-A. Labelle, 1934.

L'infatigable historiographe qu'est l'abbé Auclair nous présente cette année l'histoire de Saint-Jérôme de Terrebonne, qu'il a écrite à la demande du conseil municipal et

pour le centenaire de cette ville. Il était l'homme tout désigné pour entreprendre cette nouvelle monographie, connaissant à fond le métier, ayant même publié en 1930 une biographie du Curé Labelle, le grand artisan des développements et du progrès de Saint-Jérôme. Comme il convenait, il fait du célèbre curé le point culminant de son récit. Après un chapitre d'introduction générale, auquel il a cru bon de joindre la liste des députés, sénateurs, conseillers législatifs et juges du comté, il raconte tout ce qui s'y est passé avant le curé Labelle (1837 à 1868), au temps du curé Labelle (1868 à 1891), après le curé Labelle (1891 à 1905 et même à nos jours). C'est l'objet de la première partie du volume, laquelle se termine par une table des matières qu'il serait plus commode de trouver tout à fait à la fin. Une seconde partie renferme des notes substantielles, les unes plus détaillées, les autres plus succinctes, sur plus d'une centaine de familles marquantes de Saint-Jérôme, comme les de Montigny, les Grignon, les Nantel, les Laviolette, les Leclair, les Rolland, les de Martigny, et autres, le tout partagé en quatre périodes : des origines à 1840, de 1840 à 1850, de 1850 à 1868, de 1868 à nos jours.

C'est une excellente idée d'avoir ainsi relégué dans une partie spéciale des notices qui ne pouvaient s'insérer dans la narration d'ensemble sans l'alourdir, et qui sont pourtant indispensables à la gloire de Saint-Jérôme. Ce n'est d'ailleurs pas la seule difficulté dont triomphe l'habileté de l'auteur. Il a le rare talent de recueillir et de mettre en valeur les détails les plus insignifiants, sans que son récit en perde ses charmes. Il met tout en œuvre, ses connaissances sur l'histoire générale du pays, ses souvenirs personnels, ses lectures courantes, pour bâtir une histoire qui ne manque jamais d'aplomb ni d'attrait. Qu'importent la nature et la qualité des matériaux, il en tire toujours des monuments. Celui qu'il vient d'élever fera l'honneur et

la joie des « Jérômiens » et ne manquera pas d'éveiller la curiosité des étrangers à la place. Les uns et les autres lui seront reconnaissants de son travail et le féliciteront de son succès.

*Th.-M. Charland, O. P.*

P. de M. — L'Œuvre véridique de Louis Riel, —  
I vol., in 12, 186 pp., Montréal, Éditions Albert Lévesque, 1934.

Il y a toujours intérêt à parcourir une monographie historique, si imparfaite soit-elle. En lisant L'OEUVRE VERIDIQUE DE LOUIS RIEL, on se persuadera, en y mettant toutefois un peu de bonne volonté, que pour juste que fût la cause des Métis, la tournure qu'ils avaient donnée à leurs revendications était injustifiable. On apprendra aussi que Riel donna pour de bon dans l'illuminisme lors de la seconde rébellion en 1885. « Sir John, vous avez fait exécuter Riel pour satisfaire vos amis d'Ontario, mais ce n'est pas une action louable que vous avez accomplie là. Je vous le dis moi, en connaissance de cause ; vous avez fait exécuter un homme qui au lieu d'être pendu, méritait d'être interné dans un asile d'aliénés ». (Le P. Lacombe, O. M. I. à Sir John Macdonald).

L'auteur de cette intéressante monographie a crû bon de faire précéder son récit des événements de 1869-1870 et de 1885 de quelques chapitres relatant l'histoire de tout ce qui s'est passé auparavant dans l'Ouest. Quelques pages eussent suffi, comme dans *L'enseignement français au Canada* (T. II), de l'abbé Groulx. On n'a pas besoin de s'entendre rappeler si longuement l'histoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson ni celle des découvertes de La Vérendrye. Par contre, on voudrait en savoir plus long sur Riel lui-même et sur les événements auxquels il a été mêlé.

L'auteur manifeste d'une façon beaucoup plus choquante son insouciance vis-à-vis des exigences du travail historique lorsque, sous forme d'avertissement (p. 7), il nous donne sa bibliographie : les noms (seulement les noms !) des auteurs compilés. Il eût fait aussi bien de n'en pas donner du tout. Que faire d'une énumération où l'on trouve : ... *Les Frères de la doctrine chrétienne, Les Sœurs de la Présentation-de-Marie, ... Duncan, Tremblay* (lequel ?) !

L'ouvrage est, au surplus, dénué de tout mérite littéraire. Les expressions qui sortent de l'ordinaire viennent du grenier : *passer de vie à trépas, courir opposition*, etc. Il faut écrire *coureurs de bois* (et non *coureurs des bois*) : c'est une expression consacrée. Et puis, que de raccourcis déconcertants, que de fautes contre la grammaire ! Lisez plutôt : « Quelle que *soit* la nationalité particulière des Blancs, ils se groupaient sous deux appellations : les Anglais et les Français ». (p. 33). Et veuillez croire que ce n'est pas une simple distraction. L'ouvrage fourmille d'incorrection de ce genre ... et d'autre.

*Th.-M. Charland, O. P.*

Gustave LANCTÔT : « Le Canada d'hier et d'aujourd'hui » — I vol., in 12, 295 pp. cartes géographiques, Montréal, Editions Albert Lévesque, 1934.

De toutes les publications occasionnées par les fêtes du quatrième centenaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier et la venue de la Mission Française, ce nouveau livre de M. Lanctôt compte parmi les plus précieuses. Sorti de la plume d'un académicien conférencier, il se fût présenté en une plus somptueuse tenue littéraire ; mais, élaboré par un archiviste en contact journalier de

puis près de vingt ans avec les documents de notre histoire et les manifestations de notre vie politique et sociale, il y a gagné en précision et en plénitude. Il est toujours intéressant pour nous de lire les impressions d'un visiteur à qui la comparaison suggère des aperçus nouveaux ; et cependant ces impressions nous déçoivent presque toujours par ce qu'elles ont de superficiel et par ce qu'elles recèlent d'erreurs et d'incompréhensions. Il n'y a pas de doute que M. Lanctôt ait écrit pour aider les voyageurs français à mieux voir le Canada et à en mieux comprendre le passé et le présent. Son livre n'en rendra pas moins un inestimable service aux lecteurs canadiens eux-mêmes, qui connaissent si mal ou si peu leur propre pays. Il condense en quelque 300 pages la somme de connaissances que doit posséder l'homme cultivé sur le Canada. C'est une véritable synthèse de la vie canadienne au point de vue historique, géographique, économique et social.

La première partie refait dans ses grandes lignes l'histoire du pays, depuis la venue des Islandais vers l'an mille jusqu'à la dernière session du Parlement Fédéral en 1934 : origines et compagnies de commerce, régime royal, début du régime anglais, régime parlementaire, régime confédératif. La géographie, c'est-à-dire le pays et sa population, fait l'objet de la seconde partie. La troisième est consacrée à l'étude de l'organisation sociale, c'est-à-dire des institutions administratives, culturelles et éducationnelles, et des cadres de l'activité économique, scientifique et artistique.

La difficulté d'une pareille entreprise était non seulement de condenser, mais de garder les proportions et, tout en conservant le souci de la précision et de la sobriété, de ne pas verser dans la sècheresse de la nomenclature. L'auteur semble avoir tout-à-fait bien réussi à en triompher. Sa synthèse historique est particulièrement remarquable. C'est aussi la partie de son ouvrage qui vieillira le moins

vite. Il y trahit un faible pour l'aspect économique de notre histoire. (C'est sans doute le point de vue utilitaire qui lui fait juger désastreuses les mesures de prohibition portées par Mgr de Laval contre la vente de l'alcool aux sauvages.) Mais cet aspect a été si négligé par nos historiens, qu'il fait plaisir de le voir enfin traité comme il convient.

Très dense et très suggestif, le livre de M. Lanctôt est en outre rédigé dans une langue qui sait toujours être claire et qui s'efforce parfois d'être riche. L'affectation y est à peine perceptible. Il supporte honorablement la lecture dans un réfectoire de couvent. C'est une marque d'appréciation, car l'épreuve est décisive. M. Lanctôt a fait mieux que de briser des carreaux, il a élevé un solide et harmonieux monument. Grâce à son travail, nous avons enfin autre chose que les monographies tendancieuses des Arnould, des Siegfried et même des Vattier.

*Th.-M. Charland, O. P.*

Abbé Pascal POTVIN. — «Le Chevalier des Mers»  
Pierre-Lemoyne d'Iberville. Biographie romancée, 200 pages. L'Action catholique, Québec, 1934. (Prix : 60 sous).

Les prix d'action intellectuelle multiplient les belles œuvres littéraires. Celui de la librairie d'Action Française nous a valu cette année, « La Vie aventureuse d'Arthur Buies », « Né à Québec, Louis Joliette le Découvreur », « Pierre Radisson, Coureur des Bois » et parmi plusieurs autres « Le Chevalier des Mers, Pierre-Lemoyne D'Iberville ». J'ignore si les auteurs respectifs de ces ouvrages ont concouru pour le prix de la biographie romancée ; ce qui me semble certain, c'est que leurs livres sont écrits selon les conditions du concours, d'où apparaît, à n'en pas

douter, l'utilité des couronnes pour stimuler les efforts.

Moi qui n'ai pas à faire office de jury, je puis sans préjudice pour « La Vie aventureuse d'Arthur Buies », dire beaucoup de bien du « Chevalier des Mers » dû à la plume de l'abbé Pascal Potvin, professeur au collège de Sainte-Anne. Qui m'en voudrait d'insérer ici une réflexion préalable que j'aurais vraiment trop de peine à taire ? La critique qui ce livre autour de notre système actuel d'enseignement secondaire stimule peut-être encore plus efficacement que la promesse des récompenses, la production scientifique et littéraire chez les professions ecclésiastiques voués à l'éducation de la jeunesse. Elle fournit au clergé éducateur l'occasion d'ajouter ce nouveau mérite ajouté à tant d'autres.

« Le Chevalier des Mers » nous offre un récit fertile en épisodes variés, des exploits de Pierre-Lemoyne d'Iberville, particulièrement à la Baie d'Hudson et dans le Golfe Saint-Laurent. Quelques expéditions de terre contre des Iroquois ou les Anglais apportent d'heureuses diversions aux abordages des navires ennemis et à la prise des forts sur le littoral. L'auteur nous présente son livre comme l'histoire « rigoureusement vraie » de Pierre-Lemoyne d'Iberville. « J'ai cru romancer, écrit-il, en comblant les vides laissés par les faits historiques ». Ces additions procèdent certainement d'une très habile reconstitution des lieux, des temps et des circonstances puisqu'en aucun endroit du récit la soudure ne peut être prise en défaut et je ne sais guère de lecteurs assez habiles pour faire avec une précision convenable, le départ de l'histoire et de la fantaisie. D'ailleurs ceci importe bien peu lorsqu'il s'agit de rapporter des exploits si hardis qu'ils portent avec eux un cadre lyrique capable d'élever jusqu'à la fiction l'historien le plus minutieux.

Cet essai biographique apporte donc une louable contribution à l'histoire des origines de la Nouvelle-France,

mais je lui découvre une portée plus appréciable encore pour l'éducation de la jeunesse. Rien de plus apte à stimuler l'héroïsme des jeunes et à maintenir dans leur esprit et leurs aspirations, l'idéal de la grandeur que de leur rappeler sans cesse par le livre, le théâtre, la sculpture et la peinture, les héros qui ont illustré leur histoire. Le vieillard mis en scène par Alphonse de Châteaubriant dans sa « Réponse du Seigneur », ne procède pas autrement pour élever jusqu'à la suprême grandeur spirituelle, celle de la contemplation, le jeune homme qu'il rêve de soustraire à l'inutilité d'une vie médiocre. Il lui met entre les mains l'histoire des Chevaliers du Temple et le laisse pendant de longues heures en méditer les actions d'éclat. Et tout comme le papillon identifié à la feuille sur laquelle il a vécu et est mort, le jeune homme vivant habituellement par l'esprit dans une atmosphère d'héroïsme finira par en atteindre rapidement les sommets et par s'y maintenir.

« Le Chevalier des Mers » joint à d'autres récits héroïques du même genre contribuera certes à nous créer un plus grand nombre de chevaliers de la pensée. « Les chevaliers n'étaient pas toujours à cheval » nous assure l'abbé Potvin ...

*A. Saint-Pierre, O. P.*

Juliette LAVERGNE : La vie gracieuse de Catherine Tekakwitha. — Editions Albert Lévesque, Montréal, 1934.

Après « La vie aventureuse d'Arthur Buies » et « La vie humoristique d'Hector Berthelot », M. Albert Lévesque nous présente aujourd'hui « La vie gracieuse de Catherine Tékakwitha ». Ces pages avaient été écrites d'abord pour « L'oiseau bleu ». Remaniées pour être offertes aux grands comme aux petits, elles n'ont perdu ni leur fraîcheur, ni leur poésie. Tout est gracieux, et la vie de

l'enfant des bois, et le récit que Juliette Lavergne nous en fait.

Il y a deux siècles et demi que celle qu'on appela la « Fleur de la Mohawk » repose sur la rive du Saint-Laurent. Son souvenir s'était pieusement conservé. « La vie de Catherine Teckakwitha » du P. Edouard Lecompte, s. j. et le récent ouvrage de M. Rumilly sont venus le raviver. Son nom est maintenant connu du grand public. Et, pendant que sa cause s'instruit à Rome, les âmes pieuses, devant le jugement de l'Eglise, vont avec confiance, à son tombeau, lui confier leurs besoins. Le livre de Juliette Lavergne vient à point pour la faire connaître et aimer davantage.

Tout l'attrait, toute la grandeur de cette humble existence vient du contraste entre l'élévation de la vie intérieure et la rudesse de la vie extérieure, entre les instincts grossiers de la race et les aspirations d'une âme naturellement chrétienne. C'est une figure très douce se détachant sur le sombre décor de la forêt. Seule la grâce pouvait faire germer une telle fleur sur les bords de la Mohawk. Espérons que l'Eglise la mettra un jour sur nos autels. Ce sera la meilleure récompense de celle qui pour y aider aura dépensé des années d'une vie déjà si bien remplie.

M.-C. Forest, O. P.

### Accusés de réception

*Les peuples Belges du Midi de la France et les populations mélangées de la Méditerranée*, par Edmond Lagarde.

Cet ouvrage surprenant par ses vues sur la morale de la Race Gauloise s'analyse en deux mots : de l'histoire vraie : de l'histoire inconnue. Prix : 12 francs. Mari-Lavit, imprimeur éditeur, Montpellier, France.

*Jacques Buteux*, le premier évangéliste de la région du St-Maurice. 1 vol. 94 p. En vente à .50 sous l'unité chez les Editeurs. — Le Bien Public aux Trois-Rivières — ou aux Librairies du Devoir et de l'Action Catholique.

Brochure émouvante, puisée en grande partie dans les Relations des Jésuites et qui éclaire d'un jour poignant les débuts du petit poste des Trois-Rivières.

*Manuel théorique et pratique d'horticulture*, par un religieux jardinier. 1 vol. 700 p. Pierre Téqui, éd. 82, rue Bonaparte, Paris, VIe.

Ce volume contient un abrégé de botanique et de précieux renseignements sur le jardin potager et sa culture, y compris l'arboriculture fruitière. Si l'on excepte un ou deux chapitres, il est susceptible de rendre les grands services aux jardiniers canadiens.

*Morceaux choisis d'auteurs canadiens*, par Mgr Camille Roy, 450 p. — Librairie Beauchemin, Montréal, 1934.

L'auteur ayant déclaré dans une note liminaire que nos principaux écrivains, provateurs ou poètes, figuraient dans son anthologie, ou se demande en vertu de quelle casuistique il a cru pouvoir supprimer des valeurs telles que le P. Gonthier, Jules Fournier et Olivar Asselin. Cette triple omission rend à nos yeux le recueil imparfait en dépit des mérites qu'il peut offrir par ailleurs.

*La paroisse de Champlain*, par l'abbé Eddie Hamelin. — Collection « Pages trifluviennes ». — Les Editions du « Bien Public ». Les Trois-Rivières, 1933. — 80 pages.

Les habitants de Champlain ont dû faire leurs délices de cette monographie comme les fabricants de la grande histoire en feront leur profit.

## EN RELATION AVEC LE MONDE ENTIER

---

Nous possédons un réseau de correspondants dans presque toutes les parties du monde.

Si vous désirez partir en voyage, nous pourrons vous vendre des chèques de voyageurs facilement négociables n'importe où, ou une lettre de crédit circulaire qui fera connaître votre identité en n'importe quelle partie du monde où vous irez.

Consultez notre gérant local concernant les prix d'émission.

---

## La Banque Provinciale du Canada

M. S. J. B. Rolland  
Président

Chs. A. Roy  
Gérant Général.

---

**L**E DEVOIR DE VOTRE EXECUTEUR TESTAMENTAIRE est d'appliquer au meilleur de son habileté les dispositions de votre testament. C'est une tâche qui n'est pas facile et que l'on ne devrait pas imposer à un ami. Une compagnie de fiducie expérimentée possède, en plus de cette expérience même, toutes les facilités voulues pour administrer votre succession. Nommez cette Corporation votre Exécutrice Testamentaire.

## CAPITAL TRUST

Corporation Limited

MONTREAL

OTTAWA

TORONTO

More Than \$17,000,000 Under Our Administration

---

## “Et à l’heure de notre mort...”!

*Vie et mort édifiantes de cinq jeunes Pères Dominicains décédés accidentellement à Ottawa le 1er septembre 1931.*

Un volume in-16 148 pp. orné de quatre hors-textes.

En vente au prix de 40 sous l'exemplaire, par la poste 50 sous, \$4.20 la douzaine, \$16.00 le cinquante, \$30.00 le cent, port en plus, aux Couvents Dominicains (Canada et États-Unis), à l'Oeuvre de Presse Dominicaine, 5375, Av. N.-D. de Grâce, Montréal; ainsi que dans les principales librairies.

Téléphone Bell 310

Carrosse No 2

## JOSEPH BERTRAND

COCHER

*Entrepreneur de Pompes funèbres*

30, rue Laframboise, - - - - Saint-Hyacinthe

Ecuries de louage, carrosses simples et doubles pour mariages, baptêmes.  
Automobile. EXPRESS

## Pharmacie L. P. GAUCHER

Bachelier en Pharmacie

*GROS et DETAIL*

223, rue Cascades, - - - - Saint-Hyacinthe

Téléphone 86

Tél. Bureau: 95

## ERNEST J. CHARTIER

*Commerçant de*

BOIS et CHARBON

136, rue Girouard, - - - - Saint-Hyacinthe

# Mount Royal Color & Varnish Co. Limited

MANUFACTURIERS DES PEINTURES ET VERNIS  
ANGLO-M-R-IDEAL

Bureaux et entrepôts: rue Dorchester.  
Manufacture: rue Casgrain  
PEINTURE-EMAIL "CLASSIC"

Téléphonez ou écrivez à

## L'ECOLE COMMERCIALE PRATIQUE COTE

rue SAINT-DENIS 120a rue NOTRE-DAME  
SAINT-HYACINTHE ou à TROIS-RIVIERES  
Tél.: 654 Tél.: 925

pour avoir tous les renseignements concernant notre  
COURS COMMERCIAL bilingue — rapide — pratique.

DONAT CÔTÉ, *Directeur.*

123, rue Girouard, - - - - - Saint-Hyacinthe

## PHARMACIE SAINT-HYACINTHE

PLACE DU MARCHE  
165 RUE CASCADES

Drogues et médecines de première qualité. — *Spécialité*: LES PRESCRIPTIONS. — Articles de toilette. — Bonbons, Parfums, etc. — Seul endroit où l'on peut se procurer les fameux remèdes "Rexall". Nos articles de caoutchouc sont reconnus supérieurs. — AGENCES: Articles de photographie, le Kodak EASTMAN.

J.-H.-E. BRODEUR, *propriétaire*

Téléphone Bell 271

## LAFRANCE & SYLVESTRE

*Négociants et Importateurs d'Epiciers en gros*

120, rue Saint-Antoine, - - - - - Saint-Hyacinthe

## HENRI RAYMOND & CIE

ASSURANCE-FEU

*Représentant les meilleures compagnies non tarifées*

Téléphone 259 - - - - - Saint-Hyacinthe

## LA CORDONNERIE J. A. LEMAY

REPARATIONS GENERALES

*PRIX RAISONNABLE :: SATISFACTION GARANTIE*

212, rue Cascades - - - - Saint-Hyacinthe



Facteurs d'Orgues

ST-HYACINTHE, P. Q.

Au-delà de 1500 instruments ont été construits par cette  
Maison depuis sa fondation en 1880.

## ARTHUR LEDOUX

OPTICIEN-BIJOUTIER

YEUX EXAMINES ET VERRES AJUSTES

AVEC SOIN

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

LA MAISON

# Dupuis Frères

LIMITÉE

sert avec satisfaction la population de Montréal  
et de toute la province.

MAGASINS:  
865 Est, Ste-Catherine,  
Plateau 5151

COMPTOIR POSTAL:  
Coin St-Laurent et St-Viateur  
Crescent 3131

## A VOS ORDRES

---

Quand vous recevez de l'argent, ne le gardez donc pas sur vous ni chez vous. Soyez prudents. Ouvrez un compte d'épargne à notre bureau le plus proche et déposez régulièrement les fonds dont vous n'avez pas besoin tout de suite. Ils seront en sûreté et vous rapporteront des intérêts.

Qu'il s'agisse de l'ouverture d'un compte, d'avances, d'escompte de billets, de placement ou de toute autre question, venez nous voir. Vous serez toujours les bienvenus.

# Banque Canadienne Nationale

Actif, plus de \$130,000,000  
563 bureaux au Canada

Succursale à Saint-Hyacinthe

E.-O. DESJARDINS, gérant.

---

Téléphone 500

**Louis BOURGEOIS Limitée**

FERRONNERIE EN GROS ET DETAIL

104-110, St-Antoine — 67-61, St-Simon, - Saint-Hyacinthe

---

F. DAOUST, gérant

Téléphone 59-w

**LA COMPAGNIE D'EAU MINERALE**

Propriétaire du célèbre PHILUDOR

148, rue Concorde - - - - - Saint-Hyacinthe

---

Téléphone: CRescent 2734

**M. J-ALBERT LARUE**

ARCHITECTE

A. A. P. Q.

5711, rue Durocher - - - - - Montréal

# La Province de Québec

## Conservons-lui son caractère français

La province de Québec s'enorgueillit à bon droit d'être la seule province française en Amérique. Elle est fière de ses origines, de sa langue, de ses mœurs et coutumes, si différentes de celles des autres provinces canadiennes et des autres pays du continent nord-américain.

Il est donc important que l'on conserve précieusement l'ambiance bien française et la beauté qui doivent être les attraits principaux du pays de Québec.

### LA PART DE LA PROVINCE.

Le gouvernement de la province de Québec, par son ministère de la Voirie, a fait sa part pour contribuer à l'embellissement des campagnes québécoises et pour la conservation de la physionomie particulière de la province.

Il a contribué à l'ornementation de la campagne en faisant planter le long des grandes routes plus de 250,000 arbres. Il a contribué à l'embellissement des habitations et des bâtiments de ferme en organisant des concours pour la propreté des maisons et la beauté des jardins et en distribuant, à titre absolument gracieux, de la chaux pour blanchir maisons et dépendances. En dix ans, au delà de quatre millions de livres de chaux ont été distribuées.

### LA PART DE CHACUN.

La province a donc fait sa part pour conserver la beauté des campagnes que les touristes doivent traverser. Il faut que chacun fasse maintenant sa part. Un vieux proverbe dit : « Si chacun balayait devant sa porte, la rue serait propre ». De même, si chacun veut se donner la peine d'entretenir son petit coin de terre, la province sera non seulement propre, mais elle sera belle et les étrangers se feront un plaisir d'y revenir et d'y envoyer leurs parents et amis.

C'est par là que nous montrerons que nous sommes français et que nous sommes fiers de l'être.

## MINISTÈRE DE LA VOIRIE

### Province de Québec

Hon. J.-E. PERRAULT,  
*ministre.*

Lt.-Col. J.-L. BOULANGER,  
*sous-ministre.*

ARTHUR BERGERON,  
*sous-ministre suppléant.*

Magasin: 401

TELEPHONE BELL

Résidence: 439J

# J. D. DESROSIERS

MARCHAND DE CHAUSSURES

pour toute la famille.

*Motto: Service — Courtoisie et Qualité.*

143, rue Cascades, - - - - - Saint-Hyacinthe

Je peux vous fournir tout ce qui peut vous être nécessaire  
en chaussures et en bas.

AUSSI AGENCE DE RADIOS.

## Desmarais & Robitaille

LIMITÉE

*Ornements d'église et Articles religieux*

70 ouest, rue Notre-Dame, Montréal

121, rue Rideau, Ottawa, - :-: - 95, rue Church, Toronto

Nos maisons d'Ottawa et de Toronto peuvent expédier des vins pour  
fins sacramentelles dans toutes les parties du Canada.

THES  
EPICES

CAFES  
GELEES

CACAO  
ESSENCES

*Nos 37 années d'expérience sont une garantie pour vous.*

## J. A. SIMARD & CIE

5, 7 est, rue Saint-Paul, - - - - - Montréal

MONTREAL et NEW-YORK

Tél. Lancaster 1950

Dentiers incassables "Resovin et  
autres", Ponts, Obturations  
de tous genres

Ouvrage de première qualité  
seulement

RAYONS X

## Dr J.-A.-ERNEST DAIGLE, B.C.D.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Membre du Dispensaire Antituberculeux des Comtés de St-Hyacinthe  
et Rouville

SPÉCIALITÉ: Chirurgie Buccale, Extractions sans Douleurs,  
Procédés nouveaux d'Anesthésie.

Prix raisonnables  
Satisfaction Garantie  
Ouvert de 9 A. M. à 9 P. M.

79 Ste-Anne  
ST-HYACINTHE, P. Q.  
Téléphone 80

Téll Résidence 244-w.

(Le soir) Résidence 244-j.

Bureau: 88

Maison établie en 1879

## A. BLONDIN Limitée

"INSUL-BOARD" — BOIS DE CONSTRUCTION  
FOURNISSEURS EN GROS

Plomberie, Chauffage et Matériel de Construction, Peinture et Vernis  
115, rue Cascades, - - - - - Saint-Hyacinthe



### CHAPEAUX ROMAINS

Feutre, Soie, Peluche, Cachemire,  
Paille

Catalogue envoyé gratuitement sur demande

**CHAS DESJARDINS & C<sup>IE</sup>**  
LIMITÉE

1170, rue Saint-Denis

MONTREAL

**ASGRAIN & HARBONNEAU**  
Limitée

PHARMACIENS EN GROS

Fabricants Chimistes — Instruments de Chirurgie. —  
Instruments pour Dentiste.

30 est, rue Saint-Paul,

Montréal

*Demandez notre Catalogue.*

**Dominion Blank Book Co.**  
LIMITED

SAINT-JEAN, Qué.

Manufacturiers de livres à feuilles mobiles,  
Livres de Comptabilités reliés.

**ENVELOPPES**

*Notre catalogue vous sera envoyé sur demande.*

Tél. AMherst 2185-2186

## **Ls Dusseault**

MARCHAND DE PROVISIONS

605 BOULEVARD PIE IX

MONTREAL, Maisonneuve

---

*A BON ACHETEUR, MARCIL SUFFIT*

### **A. MARCIL**

EPICIER ET BOUCHER  
BIERE ET PORTER

6139 Sherbrooke Ouest  
5818 Sherbrooke Ouest  
1120 Mont-Royal Est  
1550 Gilford

Tél. DExter 1125\*  
Tél. ELwood 7359\*  
Tél. CHerrier 3159\*  
Tél. FAlkirk 1188\*

---

*VIENT DE PARAITRE*

## *Où vont nos vies?*

par le R. P. LOUIS LACHANCE, O. P.  
*Professeur au Collège dominicain d'Ottawa.*

Sous une forme attrayante et dénuée de tout appareil scolastique, l'auteur expose en 216 pages la seule philosophie possible de l'existence humaine.

Prix : \$0.90 (aux abonnés à la Revue Dominicaine \$0.60)  
Frais de port : 10 sous. L'Œuvre de Presse Dominicaine,  
5375, Av. N.-D. de Grâce, Montréal.

